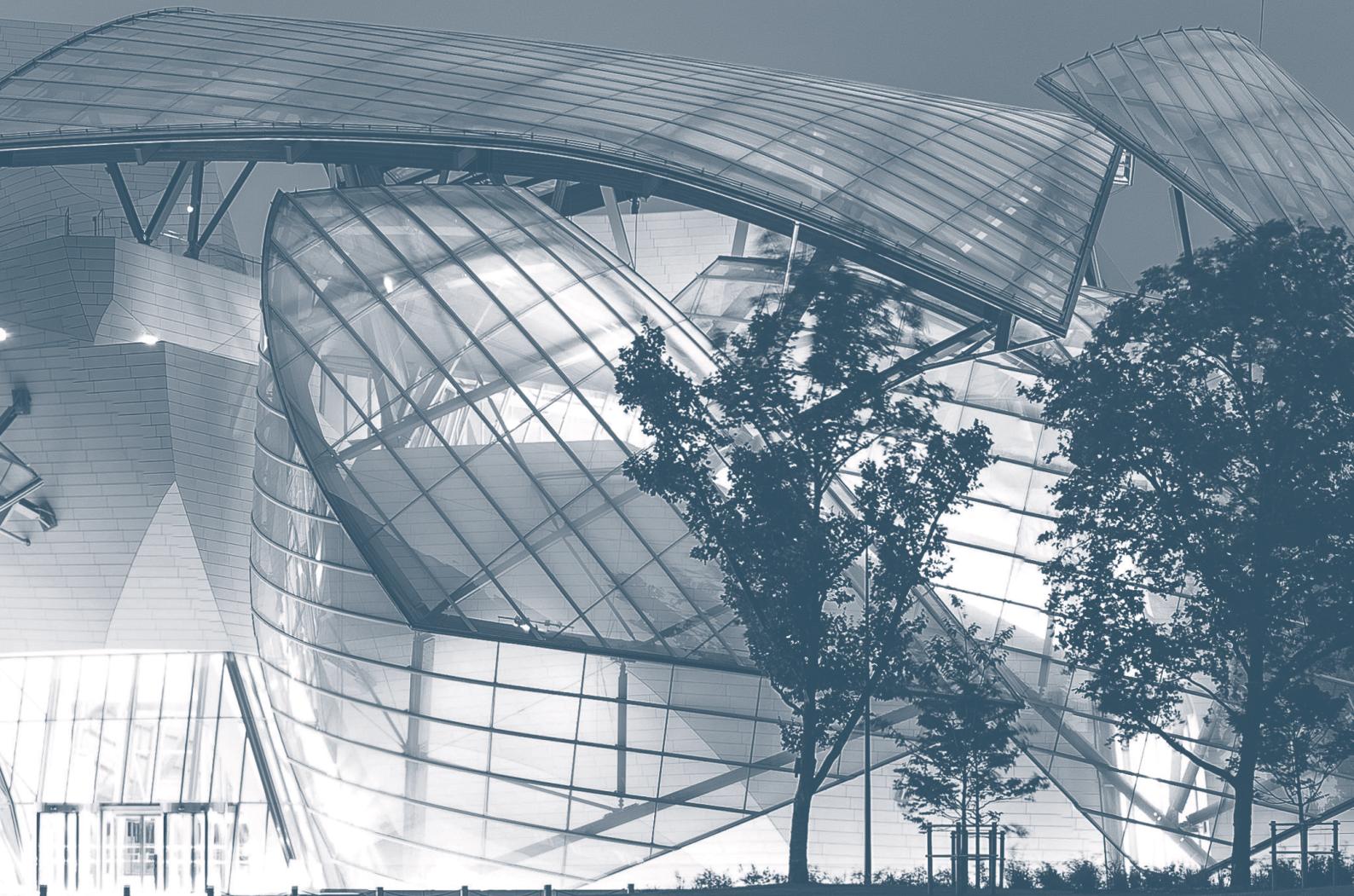


COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2014



Sommaire des comptes consolidés annuels

Chiffres clés	3
Compte de résultat consolidé de la période	4
État du résultat global consolidé de la période	5
Bilan consolidé	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Variation des capitaux propres consolidés	9

Annexe aux comptes consolidés annuels

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	10
1. Principes généraux	10
2. Méthodes de consolidation	11
3. Règles et méthodes d'évaluation	14
B. Acquisitions et cessions d'entreprises	24
1. Rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute	24
2. Ouverture du capital de VINCI Park	24
3. Autres acquisitions de la période	24
4. Acquisitions et cessions des périodes antérieures	26
C. Informations sectorielles	27
1. Chiffre d'affaires	27
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	29
3. Répartition des données de la branche concessions	32
4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique	33
D Notes relatives au compte de résultat	34
5. Résultat opérationnel	34
6. Charges et produits financiers	35
7. Impôts sur les bénéfices	36
8. Résultat par action	38
E Notes relatives au bilan	39
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	39
10. Goodwill	40
11. Autres immobilisations incorporelles	41
12. Immobilisations corporelles	41
13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers	42
14. Participations dans les sociétés mises en équivalence	43
15. Autres actifs financiers non courants	45
16. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)	47
17. Capitaux propres	48
18. Paiements en actions	51
19. Provisions non courantes	54
20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	60
21. Informations relatives à l'endettement financier net	62
22. Informations relatives à la gestion des risques financiers	68
23. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	75

F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP	77
24. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées	77
25. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	80
G. Autres notes	81
26. Transactions avec les parties liées	81
27. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	82
28. Honoraires des commissaires aux comptes	83
H. Note sur les litiges	84
I. Événements postérieurs à la clôture	86
29. Affectation du résultat 2014	86
30. Autres événements postérieurs à la clôture	86
J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2014	87
Sociétés contrôlées	87
Sociétés mises en équivalence	95

États financiers consolidés

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires^(*)	38 703	40 338
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	23 936	25 111
% du chiffre d'affaires ^(*)	61,8 %	62,3 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(*)	14 767	15 226
% du chiffre d'affaires ^(*)	38,2 %	37,7 %
Résultat opérationnel sur activité	3 642	3 670
% du chiffre d'affaires ^(*)	9,4 %	9,1 %
Résultat opérationnel courant	3 637	3 677
Résultat opérationnel	4 243	3 767
Résultat net - part du Groupe	2 486	1 962
Résultat net dilué par action (en euros)	4,43	3,54
Résultat net hors éléments non courants - part du Groupe	1 906	1 898
% du chiffre d'affaires ^(*)	4,9 %	4,7 %
Résultat net hors éléments non courants dilué par action (en euros)	3,39	3,42
Dividende par action (en euros)	2,22 (**)	1,77
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	5 561	5 596
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(637)	(665)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(799)	(803)
Cash-flow libre (après investissements)	2 197	2 180
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	14 868	14 260
Endettement financier net	(13 281)	(14 104)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Dividende proposé à l'assemblée générale du 14 avril 2015 intégrant un acompte sur dividende de 1,00 euro par action (dont 0,45 euro à titre exceptionnel) versé le 13 novembre 2014.

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires^(*)	1-2-3	38 703	40 338
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		340	403
Chiffre d'affaires total		39 043	40 740
Produits des activités annexes	5	151	253
Charges opérationnelles	5	(35 552)	(37 323)
Résultat opérationnel sur activité	2-5	3 642	3 670
Paiements en actions (IFRS 2)	18	(102)	(86)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5-14	66	95
Autres éléments opérationnels courants		30	(2)
Résultat opérationnel courant	5	3 637	3 677
Éléments opérationnels non courants	5	607	90
Résultat opérationnel	5	4 243	3 767
Coût de l'endettement financier brut		(666)	(675)
Produits financiers des placements de trésorerie		49	76
Coût de l'endettement financier net	6	(616)	(598)
Autres produits et charges financiers		(61)	(52)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 050)	(1 070)
Résultat net		2 516	2 046
Résultat net - part des intérêts minoritaires		30	84
Résultat net - part du Groupe		2 486	1 962
Résultat net hors éléments non courants - part du Groupe		1 906	1 898
 Résultat net par action - part du Groupe			
Résultat net par action (<i>en euros</i>)	8	4,47	3,57
Résultat net dilué par action (<i>en euros</i>)	8	4,43	3,54
 Résultat net hors éléments non courants par action - part du Groupe			
Résultat net hors éléments non courants par action (<i>en euros</i>)		3,43	3,45
Résultat net hors éléments non courants dilué par action (<i>en euros</i>)		3,39	3,42

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

	Exercice 2014			Exercice 2013		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
(en millions d'euros)						
Résultat net	2 486	30	2 516	1 962	84	2 046
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	(14)	-	(14)	87	-	87
donc :						
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> ^(*)	-	-	-	(33)	-	(33)
<i>Couvertures de flux de trésorerie</i> ^(**)	(14)	-	(15)	120	-	120
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	(350)	-	(350)	198	47	245
Écarts de conversion	62	5	67	(120)	(9)	(129)
Impôt ^(***)	119	-	119	(89)	(15)	(104)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(184)	5	(178)	77	22	99
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(112)	-	(112)	(44)	(3)	(47)
Impôt	23	-	23	10	1	11
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(89)	-	(89)	(34)	(2)	(36)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(272)	5	(267)	42	21	63
donc :						
<i>Sociétés contrôlées</i>	(29)	5	(24)	(86)	(8)	(93)
<i>Sociétés mises en équivalence</i>	(243)	-	(243)	128	28	156
Résultat global	2 214	35	2 249	2 004	105	2 109

(*) Correspondant principalement en 2013 au reclassement en résultat des réserves de juste valeur accumulées au titre de la participation du Groupe dans Aéroports de Paris, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis fin novembre 2013.

(**) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux principalement) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(***) Effets impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) pour +119 millions d'euros (-115 millions d'euros en 2013 auxquels s'ajoutaient +11 millions d'euros d'effets impôt relatifs aux variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente).

Bilan consolidé**Actif**

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	24 141	25 601
Goodwill	10-13	6 994	7 000
Autres immobilisations incorporelles	11	413	417
Immobilisations corporelles	12	4 316	4 550
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	1 309	1 265
Autres actifs financiers non courants	15	1 827	1 304
Impôts différés actifs	7	255	248
Total actifs non courants		39 254	40 385
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	20	932	969
Clients et autres débiteurs	20	10 960	10 993
Autres actifs courants d'exploitation	20	4 568	4 469
Autres actifs courants hors exploitation		39	26
Actifs d'impôt exigible		226	76
Autres actifs financiers courants		426	367
Actifs financiers de gestion de trésorerie	21	213	186
Disponibilités et équivalents de trésorerie	21	6 411	5 605
Total actifs courants		23 776	22 691
Total actifs		63 030	63 076

Bilan consolidé**Passif**

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital social	17.1	1 475	1 504
Primes liées au capital	17.1	8 633	8 212
Titres autodétenus	17.2	(1 560)	(1 795)
Autres instruments de capitaux propres		491	491
Réserves consolidées		4 205	4 486
Réserves de conversion		(1)	(64)
Résultat net - part du Groupe		2 486	1 962
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	17.4	(987)	(655)
Capitaux propres - part du Groupe		14 743	14 142
Intérêts minoritaires	17.6	125	118
Total capitaux propres		14 868	14 260
Passifs non courants			
Provisions non courantes	19	2 382	1 987
Emprunts obligataires	21	12 226	11 320
Autres emprunts et dettes financières	21	4 908	6 232
Autres passifs non courants		142	115
Impôts différés passifs	7	1 757	1 963
Total passifs non courants		21 414	21 618
Passifs courants			
Provisions courantes	20	3 844	3 670
Fournisseurs	20	7 620	7 493
Autres passifs courants d'exploitation	20	10 769	11 308
Autres passifs courants hors exploitation		286	1 305
Passifs d'impôt exigible		168	176
Dettes financières courantes	21	4 061	3 246
Total passifs courants		26 748	27 198
Total passifs et capitaux propres		63 030	63 076

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 516	2 046
Dotations aux amortissements	5.2	2 091	2 060
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		244	34
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		12	(4)
Résultat sur cessions ⁽¹⁾		(819)	(191)
Variations de juste valeur des instruments financiers		(56)	3
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(76)	-
Coûts d'emprunt immobilisés		(17)	(21)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	616	598
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 050	1 070
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2	5 561	5 596
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	20.1	(158)	6
Impôts payés		(1 282)	(1 408)
Intérêts financiers nets payés		(586)	(605)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		99	57
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	3 633	3 648
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(744)	(777)
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		108	112
Investissements opérationnels (nets de cessions)	2	(637)	(665)
Cash-flow opérationnel	2	2 997	2 983
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)</i>		(763)	(765)
<i>Créances financières (contrats de PPP et autres)</i>		(36)	(38)
Investissements de développement (concessions et PPP)	2	(799)	(803)
Cash-flow libre (après investissements)	2	2 197	2 180
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)⁽²⁾</i>		(592)	(1 680)
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)⁽³⁾</i>		1 284	150
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>		674	(1 689)
Investissements financiers nets		1 366	(3 220)
Autres		(268)	(95)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(338)	(4 783)
Augmentations et réductions de capital		450	785
Opérations sur actions propres		(810)	(222)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		1	-
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle) ⁽⁴⁾		(789)	(3)
Dividendes payés	17.5	(1 287)	(1 072)
- aux actionnaires de VINCI SA ⁽⁴⁾		(1 267)	(993)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(20)	(79)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		1 019	2 178
Remboursements d'emprunts long terme		(991)	(2 575)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		291	(338)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(2 116)	(1 247)
Autres variations ⁽⁵⁾	IV	(641)	1 588
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	539	(794)
Trésorerie nette à l'ouverture		4 952	5 746
Trésorerie nette à la clôture	21.2	5 491	4 952
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(291)	338
(Émission) remboursement d'emprunts		(28)	397
Autres variations ⁽⁵⁾		603	(1 518)
Variation de l'endettement financier net		823	(1 577)
Endettement financier net en début de période		(14 104)	(12 527)
Endettement financier net en fin de période	21	(13 281)	(14 104)

(1) Correspondant principalement à la cession de VINCI Park intervenue en juin 2014.

(2) Dont, en 2014, acquisition d'Imtech ICT et d'Electrix pour 238 millions d'euros et 105 millions d'euros, et, en 2013, acquisition des titres d'ANA pour 1,1 milliard d'euros et prise de participation complémentaire dans Aéroports de Paris pour 365 millions d'euros.

(3) Principalement lié à l'acquisition des minoritaires de Cofiroute (16,67 %) fin janvier 2014 pour un montant de 780 millions d'euros.

(4) Intégrant le coupon du prêt subordonné à durée indéterminée pour 31 millions d'euros.

(5) Autres variations principalement liées, en 2014, à la sortie de l'endettement financier net de VINCI Park, et en 2013, à la reprise de l'endettement financier net d'ANA, consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis septembre 2013.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe									Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total			
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres		Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres						
				de capitaux propres	consolidées										
Capitaux propres															
01/01/2013	1 443	7 488	(1 662)	491	4 123	1 917	56	(819)	13 037	730	13 768				
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	1 962	-	-	1 962	84	2 046				
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	(111)	25	(86)	(8)	(93)				
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(9)	137	128	28	156				
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	1 962	(120)	162	2 004	105	2 109				
Augmentation de capital	61	724	-	-	-	-	-	-	785	-	785				
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Opérations sur actions propres	-	-	(134)	-	(89)	-	-	-	(222)	-	(222)				
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	924	(1 917)	-	-	(993)	(79)	(1 072)				
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	59	-	-	-	59	-	59				
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)				
Variations de périmètre ^(*)	-	-	-	-	(2)	-	-	2	-	(275)	(275)				
Divers ^(**)	-	-	-	-	(530)	-	1	-	(530)	(361)	(890)				
Capitaux propres	1 504	8 212	(1 795)	491	4 486	1 962	(64)	(655)	14 142	118	14 260				
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 486	-	-	2 486	30	2 516				
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	68	(97)	(29)	5	(24)				
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(6)	(237)	(243)	-	(243)				
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 486	62	(334)	2 214	35	2 249				
Augmentation de capital	29	421	-	-	-	-	-	-	450	1	450				
Réduction de capital	(58)	-	957	-	(900)	-	-	-	-	-	-				
Opérations sur actions propres	-	-	(722)	-	(88)	-	-	-	(810)	-	(810)				
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	695	(1 962)	-	-	(1 267)	(20)	(1 287)				
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	67	-	-	-	67	-	67				
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	2	-	(1)	-	1	(5)	(4)				
Variations de périmètre	-	-	-	-	(5)	-	2	3	-	(3)	(3)				
Divers	-	-	-	-	(51)	-	-	(2)	(53)	(1)	(55)				
Capitaux propres	1 475	8 633	(1 560)	491	4 205	2 486	(1)	(987)	14 743	125	14 868				

(*) La baisse du montant d'intérêts minoritaires s'explique principalement par la perte de contrôle de CFE consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis fin décembre 2013.

(**) Impact principalement lié à l'engagement de rachat de la participation minoritaire de 16,67 % dans Cofiroute dont le règlement est intervenu fin janvier 2014.

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2014 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2014 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2014 (voir note A.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2014) et de l'évolution de la présentation de l'information sectorielle décrite en note C. Informations sectorielles.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2012, présentées dans le document de référence 2013 D.14-0101 déposé à l'AMF le 28 février 2014, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 février 2015 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2014

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2014 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2014. Elles concernent principalement :

Normes relatives aux méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2014 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

VINCI réalise actuellement une analyse des impacts et conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

L'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes », à compter du 1^{er} janvier 2015, n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le Groupe applique, à compter du 1^{er} janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » remplace la norme IAS 27 ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc » pour tous les aspects relatifs au contrôle et aux procédures de consolidation selon la méthode de l'intégration globale. Elle redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait.

Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

La norme IFRS 11 « Partenariats » remplace la norme IAS 31 pour tous les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- une coentreprise (*joint-venture*) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- une activité conjointe (*joint-operation*) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant comptabilise sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques employées, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat. Dans quelques cas de figure, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise ont été conçues dans l'objectif de fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée même lorsque la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en règleront les passifs.

Au sein du Groupe, cela concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

La norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela concerne notamment les participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et dans CFE.

Au niveau du périmètre de consolidation du Groupe, les travaux de mise en œuvre de ces nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 amendée n'ont modifié les méthodes de consolidation que de quelques entités, notamment les partenariats français de co-promotion immobilière contractualisés sous la forme de SCCV (société civile de construction vente). Ceux-ci, jusqu'alors comptabilisés en tant qu'activités conjointes, sont désormais qualifiés de coentreprises et consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Cette analyse fait suite aux conclusions des travaux du comité d'interprétations des normes IFRS (IFRS IC) réalisés au cours de l'exercice. Le comité avait en effet été saisi sur les difficultés

d'application de la norme IFRS 11 pour classer en tant qu'activité conjointe ou coentreprise certaines sociétés de projet ou travaux, intervenant notamment dans le secteur de la promotion immobilière, la construction et l'industrie pétrolière et gazière.

Aux bornes du Groupe, ces nouvelles normes ont un impact non significatif limité au pôle d'activité VINCI Immobilier : diminution du chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 160 millions d'euros en 2013 soit 0,4 % du chiffre d'affaires total, impact nul sur le résultat net et non significatif sur l'endettement financier net. En conséquence, la période comparative 2013 publiée n'a pas été retraitée.

Pour rappel, le Groupe avait retenu depuis 2010 l'option offerte par IAS 31 visant à consolider les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. Le Groupe présentant déjà, dans ses états financiers consolidés des périodes antérieures, la plupart des informations requises, l'impact de cette norme a été limité. Son application se traduit toutefois par des précisions sur les hypothèses et jugements significatifs retenus lors de la détermination du contrôle, du contrôle conjoint et de l'influence notable ou de la qualification des types de partenariat. Elle conduit également à la publication d'informations additionnelles présentées au titre des sociétés mises en équivalence (voir note E.14 Participations dans les sociétés mises en équivalence).

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2014			31/12/2013		
	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	1 853	1 124	729	1 936	1 200	736
Coentreprises ^(*)	180	112	68	129	39	90
Entreprises associées ^(*)	46	24	22	43	21	22
Total	2 079	1 260	819	2 108	1 260	848

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La réduction du nombre de filiales en intégration globale résulte principalement de la cession de VINCI Park en juin 2014.

Les acquisitions significatives de la période concernent les prises de contrôle, par VINCI Energies, de la branche ICT (*information and communication technology*) du groupe Imtech et de la société Electrix (Australie et Nouvelle-Zélande).

Les autres acquisitions de la période concernent VINCI Energies (27 sociétés), Eurovia (4 sociétés), Soletanche-Freyssinet (2 sociétés) et VINCI Immobilier (2 sociétés).

L'évolution du nombre de coentreprises est principalement liée à l'application d'IFRS 11 aux sociétés civiles de construction vente (SCCV) de VINCI Immobilier. Ces entités sont désormais consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée qui a été appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

2.7 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (arrêtées, cédées ou en cours de cession)

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée comme hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs détenus en vue de la vente, ne sont pas présentés sur une ligne séparée dès lors qu'ils ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, concernent soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession, soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la faible reprise économique en Europe, en particulier en France, le ralentissement de l'économie mondiale ainsi que les tensions géopolitiques rencontrées dans certaines zones géographiques, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.13 Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note E.18 Paiements en actions.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon significative le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 Contrats de construction) ;
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en note E.23 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

• niveau 1 - prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

• niveau 2 - modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

• niveau 3 - modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 « Contrats de construction ». Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 Contrats de construction présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.5 Contrats de concession présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » et aux dispositions légales entourant la VEFA « Vente en état futur d'achèvement »).

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des

droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

• **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »).

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions des réseaux autoroutiers en France, des principales plateformes aéroportuaires gérées par le Groupe, et à certains ouvrages de franchissement.

• **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, ...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

3.6 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'inaccessibilité, pendant cinq ans, des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

À l'international, VINCI a mis en œuvre des plans d'épargne Groupe destinés aux salariés de filiales étrangères de vingt-trois pays. Ces plans présentent des caractéristiques différentes de celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires.

Le détail des caractéristiques de ces plans est présenté en note annexe E.18 Paiements en actions.

3.7 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

3.8 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, ceux liés aux coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.19 Autres actifs financiers non courants).

3.9 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance.

3.11 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage en concession, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ASF, Cofiroute et Escota ainsi que la plupart des sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires du Groupe utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

3.12 Goodwill

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation de la plupart des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exercable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.13 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des marques, des droits de foretage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Les droits de foretage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les terrains de carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.18 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondent aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.17 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

3.19 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.28 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

Titres disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

• Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concession et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.20 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.21 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.22 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture ainsi que la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent en autres actifs financiers non courants (voir note A.3.28 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

3.23 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.24 Disponibilités et équivalents de trésorerie). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.24 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découvertes bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat. Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée de vie indéterminée répondant à la définition d'instruments de capitaux propres.

3.26 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en « autres passifs courants hors exploitation ».

Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.27 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09

en France). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en « autres produits et charges financiers ».

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation et licenciements individuels.

3.28 Emprunts obligataires et autres dettes financières courantes et non courantes

Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres. La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « autres actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « autres actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ».

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur). Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément

couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La part « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite en capitaux propres en « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « inefficace » étant enregistrée en « résultat ».

La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.29 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Acquisitions et cessions d'entreprises

1. Rachat des minoritaires de Cofiroute

Le 31 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'accord conclu fin 2013, le Groupe a finalisé le rachat de la participation détenue par Colas dans le capital de Cofiroute (16,67 %) pour un montant de 780 millions d'euros. VINCI détient ainsi, depuis le 31 janvier 2014, 100 % du capital de Cofiroute.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, l'opération a été traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires. La différence entre le montant de la transaction et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires, d'un montant de 452 millions d'euros, a été enregistrée en capitaux propres part du Groupe. L'essentiel de cet impact avait toutefois déjà été enregistré en capitaux propres part du Groupe à la fin de l'exercice 2013, lors de la comptabilisation de l'engagement de rachat ferme contractualisé auprès de Colas. Le paiement des titres en numéraire a été inscrit, au cours de la période, en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

2. Ouverture du capital de VINCI Park

Le 4 juin 2014, VINCI, Aridian et Crédit Agricole Assurances ont finalisé l'ouverture du capital de VINCI Park, un des principaux acteurs mondiaux du stationnement et de la mobilité urbaine. Cette opération permettra à VINCI Park de poursuivre son développement à l'international, sur des marchés en forte croissance comme en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie, et de renforcer sa position de leader en France et en Europe.

L'opération s'est traduite pour le Groupe par la cession de 100 % des titres de VINCI Park à un nouvel holding Infra Foch SAS détenu à 37 % par Aridian, 37 % par Crédit Agricole Assurances, 24,7 % par VINCI Concessions, le reste du capital étant détenu par le management de la société. La gouvernance établie avec Aridian et Crédit Agricole Assurances confère à VINCI une influence notable sur le nouvel ensemble, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés de VINCI depuis le 4 juin 2014.

La perte de contrôle de VINCI Park a conduit le Groupe à reconnaître un résultat net de cession d'un montant de 691 millions d'euros après impôts intégrant le reclassement en résultat de réserves de couvertures de flux de trésorerie et d'écart de conversion accumulés jusqu'alors en autres éléments du résultat global. Cette opération a permis de réduire l'endettement financier net du Groupe de près de 1,7 milliard d'euros, dont 0,6 milliard d'euros relatifs à la déconsolidation de l'endettement financier net de VINCI Park.

VINCI Park a été intégré globalement dans les états financiers consolidés du Groupe jusqu'au 4 juin 2014, contribuant au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel sur activité pour respectivement 259 millions d'euros et 86 millions d'euros sur cette période. La contribution de VINCI Park au résultat opérationnel sur activité tient compte des impacts, entre le 11 février et le 4 juin 2014, de l'application des dispositions d'IFRS 5 applicables à un groupe d'actifs non courants détenus en vue de la vente.

Le protocole de cession de titres ne prévoit pas de clause d'ajustement de prix, les garanties de passif accordées par VINCI et leurs conditions de mise en œuvre sont usuelles pour ce type d'opération.

3. Autres acquisitions de la période

3.1 Prise de contrôle de la branche Imtech ICT

Le 29 octobre 2014, VINCI Energies a finalisé auprès d'Imtech l'acquisition de sa branche technologies de l'information et de la communication Imtech ICT. Imtech ICT est implantée au Benelux, en Allemagne, en Autriche, en Suède et au Royaume-Uni. Cette acquisition permet à VINCI Energies de renforcer son offre et sa position dans les télécommunications.

Imtech ICT est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les états financiers consolidés du Groupe depuis le 29 octobre 2014.

Le prix d'acquisition a été réglé en numéraire pour un montant de 238 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs actuellement attribuées à ces actifs et passifs ont été déterminées au 29 octobre 2014 de façon provisoire. Elles sont susceptibles d'évoluer dans un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle d'Imtech ICT

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis au 29 octobre 2014	Justes valeurs
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations incorporelles	14
Actifs financiers non courants	17
Impôts différés actifs	5
Total actifs non courants	38
Actifs courants	
Clients et autres créances d'exploitation	124
Stocks et travaux en cours	17
Autres actifs courants	10
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24
Disponibilités et équivalents de trésorerie	47
Total actifs courants	221
Passifs non courants	
Provisions pour risques et autres passifs non courants	6
Emprunts et dettes financières	32
Impôts différés passifs	1
Total passifs non courants	38
Passifs courants	
Provisions courantes	13
Dettes financières courantes	14
Fournisseurs	100
Autres passifs courants	69
Passifs d'impôt exigible	2
Total passifs courants	198
Actifs nets acquis	22
Prix d'acquisition	238
Goodwill provisoire	216

Le goodwill provisoire correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition d'Imtech ICT.

Les contributions d'Imtech ICT au chiffre d'affaires, résultat opérationnel sur activité et résultat net de VINCI en 2014 ont été respectivement de 131 millions d'euros, 8 millions d'euros et 6 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'année 2014, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 620 millions d'euros, 9 millions d'euros et 5 millions d'euros^(*).

3.2 Acquisition de la société Electrix

Le 31 octobre 2014, VINCI Energies a finalisé auprès de Mc Connell Dowell, filiale du groupe sud-africain Aveng, l'acquisition de 100 % de la société Electrix. Cette société est principalement positionnée sur le marché de la réalisation et de la maintenance des réseaux d'électricité, ainsi que dans l'industrie et le secteur tertiaire. À l'origine basée en Nouvelle-Zélande, elle s'est principalement développée en Australie au cours des dernières années et offrira à VINCI Energies une base solide de développement en Océanie. En 2014, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 257 millions d'euros^(*).

Electrix est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis le 31 octobre 2014. Sa contribution aux états financiers consolidés du Groupe n'est pas significative au cours de la période.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Le prix d'acquisition, réglé en numéraire, s'est élevé à 105 millions d'euros, le goodwill provisoire lié à l'acquisition d'Electrix est évalué à 81 millions d'euros au 31 décembre 2014.

3.3 Acquisition de Freyssinet Espagne

Le 16 octobre 2014, Soletanche Freyssinet a porté de 50 % à 100 % sa participation au capital de Freyssinet Espagne.

La société, spécialisée dans les domaines des structures et des sols renforcés en Espagne, au Mexique et en Amérique du Sud, a réalisé, en 2014, un chiffre d'affaires de l'ordre de 165 millions d'euros^(*), dont 80 % en Amérique Latine. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement à l'international de Soletanche Freyssinet et permettra d'exploiter le potentiel de croissance du continent sud-américain, en synergie avec les autres pôles du contracting du Groupe.

Freyssinet Espagne est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les états financiers consolidés de VINCI depuis le 16 octobre 2014.

4. Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2013 ont concerné la prise de contrôle d'ANA, société concessionnaire de dix aéroports au Portugal, pour une valeur de titres de 1,1 milliard d'euros, et l'achat d'une participation complémentaire dans Aéroports de Paris (ADP) pour un montant de près de 0,4 milliard d'euros.

Pour ANA, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. L'allocation du prix d'acquisition d'ANA s'est traduite par la reconnaissance d'un goodwill d'un montant de 483 millions d'euros affecté au segment VINCI Airports. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle, le 17 septembre 2013, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs en 2014.

Les travaux d'identification et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'ADP, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis fin novembre 2013, n'auront pas d'impact significatif sur la quote-part de résultat en provenance d'ADP au cours des prochains exercices.

La principale cession de l'exercice 2013 a concerné la perte de contrôle du groupe belge CFE, intervenue le 24 décembre 2013.

Ces opérations sont détaillées dans la note B. Acquisitions et cessions d'entreprises du document de référence 2013.

^(*) Données non auditées.

C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux branches principales, concessions et contracting, lesquelles sont elles-mêmes divisées en pôles. Suite à l'ouverture du capital de VINCI Park et au développement des activités de VINCI Airports, la présentation de l'information sectorielle de la branche concessions a été revue. Elle s'effectue désormais comme suit (les données comparatives présentées ont été corrigées conformément à l'évolution de la présentation) :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour).
- VINCI Airports : concessions de plateformes aéroportuaires au Portugal, en France et au Cambodge.
- Autres concessions : VINCI Stadium, VINCI Highways (infrastructures routières à l'international), VINCI Park (stationnement) et VINCI Railways (infrastructures ferroviaires).

Branche contracting

- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation et facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagements urbains, travaux pour l'environnement, production de matériaux, démolition, recyclage, fabrication et installation de produits de signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols et génie civil spécialisé.

VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation
Concessions	5 823	5 616	3,7 %
VINCI Autoroutes	4 755	4 596	3,5 %
VINCI Airports	717	315	127,4 %
VINCI Park ^(*)	259	607	(57,3 %)
Autres concessions	92	98	(6,2 %)
Contracting	32 916	34 636	(5,0 %)
VINCI Energies	9 309	9 248	0,7 %
Eurovia	8 188	8 613	(4,9 %)
VINCI Construction	15 419	16 775	(8,1 %)
VINCI Immobilier	587	816	(28,1 %)
Éliminations intra-groupe	(623)	(731)	(14,8 %)
Chiffre d'affaires^(**)	38 703	40 338	(4,1 %)
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	340	403	(15,6 %)
Chiffre d'affaires total	39 043	40 740	(4,2 %)

(*) Consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2014	%	Exercice 2013	%
France	23 936	61,8%	25 111	62,3 %
Royaume-Uni	2 524	6,5%	2 578	6,4 %
Allemagne	2 505	6,5%	2 583	6,4 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 757	4,5%	1 718	4,3 %
Benelux	734	1,9%	1 640	4,1 %
Autres pays d'Europe	1 726	4,5%	1 304	3,2 %
Europe^(**)	33 181	85,7%	34 934	86,6 %
<i>dont Union européenne</i>	<i>32 389</i>	<i>83,7%</i>	<i>34 215</i>	<i>84,8 %</i>
Amérique du Nord	1 283	3,3%	1 272	3,2 %
Amérique latine	605	1,6%	548	1,4 %
Afrique	1 718	4,4%	1 816	4,5 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 916	5,0%	1 767	4,4 %
International hors Europe	5 522	14,3%	5 403	13,4 %
International hors France	14 767	38,2%	15 226	37,7 %
Chiffre d'affaires^(***)	38 703	100,0%	40 338	100,0 %

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 28 023 millions d'euros en 2014 et 29 748 millions d'euros en 2013.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 14 767 millions d'euros sur l'exercice 2014, en baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2013. Il représente 38,2 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (37,7 % en 2013).

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Exercice 2014

(en millions d'euros)	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires ^(*)	5 823	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(623)	38 703
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	584	-	-	-	-	-	(244) ^(**)	340
Chiffre d'affaires total	6 408	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(867)	39 043
Résultat opérationnel sur activité	2 428	519	249	380	1 148	66	-	3 642
% du chiffre d'affaires ^(*)	41,7 %	5,6 %	3,0 %	2,5 %	3,5 %	-	-	9,4 %
Résultat opérationnel courant	2 434	492	244	383	1 118	84	-	3 637
Résultat opérationnel	3 159	487	166	319	973	112	-	4 243
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 823	562	437	625	1 624	115	-	5 561
% du chiffre d'affaires ^(*)	65,6 %	6,0 %	5,3 %	4,1 %	4,9 %	-	-	14,4 %
Dotations aux amortissements	1 408	101	235	345	680	3	-	2 091
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	42	29	97	75	201	1	-	244
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(62)	(99)	(176)	(300)	(576)	1	-	(637)
Cash-flow opérationnel	2 403	319	200	(120)	398	195	-	2 997
Investissements de développement (concessions et PPP)	(806)	2	(1)	6	6	-	-	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	1 597	321	199	(115)	405	195	-	2 197
Bilan								
Capitaux engagés	26 474	2 593	1 075	17	3 685	409	-	30 568
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	845	10	102	312	424	40	-	1 309
Excédent (endettement) financier net	(19 920)	(264)	133	1 736	1 606	5 033	-	(13 281)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2013

(en millions d'euros)	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires^(*)	5 616	9 248	8 613	16 775	34 636	816	(731)	40 338
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	578	-	-	-	-	-	(176) ^(**)	403
Chiffre d'affaires total	6 195	9 248	8 613	16 775	34 636	816	(907)	40 740
Résultat opérationnel sur activité	2 155	517	230	680	1 427	88	-	3 670
% du chiffre d'affaires ^(*)	38,4 %	5,6 %	2,7 %	4,1 %	4,1 %	-	-	9,1 %
Résultat opérationnel courant	2 157	495	221	722	1 438	81	-	3 677
Résultat opérationnel	2 226	490	221	748	1 459	82	-	3 767
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 533	536	431	931	1 898	166	-	5 596
% du chiffre d'affaires ^(*)	62,9 %	5,8 %	5,0 %	5,6 %	5,5 %	-	-	13,9 %
<i>Dotations aux amortissements</i>	1 343	100	250	363	714	3	-	2 060
<i>Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	11	(6)	16	17	27	(5)	-	34
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(58)	(97)	(189)	(320)	(606)	(1)	-	(665)
Cash-flow opérationnel	2 077	319	262	144	725	181	-	2 983
Investissements de développement (concessions et PPP)	(764)	(6)	(1)	(32)	(39)	-	-	(803)
Cash-flow libre (après investissements)	1 313	313	261	112	686	181	-	2 180
Bilan								
Capitaux engagés	28 115	2 281	1 230	(450)	3 061	194	-	31 369
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	794	10	110	317	437	34	-	1 265
Excédent (endettement) financier net	(20 010)	(64)	26	2 167	2 129	3 777	-	(14 104)

^(*)Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.^(**)Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement, y compris provisions courantes (voir note E.20 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes), et de l'impôt exigible.

(en millions d'euros)	Note	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux engagés - actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	24 141	25 601
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(1 801)	(1 675)
Goodwill brut	10	7 224	7 091
Autres immobilisations incorporelles		413	417
Immobilisations corporelles	12	4 316	4 550
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	1 309	1 265
Autres actifs financiers non courants	15	1 827	1 304
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)		(2)	(2)
- Dérivés actifs non courants	15	(897)	(562)
Stocks et travaux en cours		932	969
Clients et autres débiteurs		10 960	10 993
Autres actifs courants d'exploitation		4 568	4 469
Autres actifs courants hors exploitation		39	26
Actifs d'impôt exigible		226	76
Capitaux engagés - passifs			
Provisions courantes	20	(3 844)	(3 670)
Fournisseurs		(7 620)	(7 493)
Autres passifs courants d'exploitation		(10 769)	(11 308)
Autres passifs courants hors exploitation ^(*)		(286)	(505)
Passifs d'impôt exigible		(168)	(176)
Total capitaux engagés		30 568	31 369

(*) Au 31 décembre 2013, hors engagement de rachat de la participation minoritaire de 16,67 % dans Cofiroute.

3. Répartition des données de la branche concessions

Exercice 2014

(en millions d'euros)	Concessions						Total
	VINCI – Autoroutes	dont		VINCI Airports	VINCI Park ^(**)	Autres concessions	
Compte de résultat		Groupe ASF	Cofiroute				
Chiffre d'affaires^(*)	4 755	3 420	1 284	717	259	92	5 823
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	471	369	100	48	13	52	584
Chiffre d'affaires total	5 226	3 789	1 384	765	272	144	6 408
Résultat opérationnel sur activité	2 149	1 454	669	231	86	(38)	2 428
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,2 %	42,5 %	52,1 %	32,2 %	33,2 %	(41,4 %)	41,7 %
Résultat opérationnel courant	2 137	1 444	667	254	82	(39)	2 434
Résultat opérationnel	2 137	1 444	667	253	82	687	3 159
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 390	2 428	927	342	93	(2)	3 823
% du chiffre d'affaires ^(*)	71,3 %	71,0 %	72,2 %	47,7 %	36,0 %	(2,5 %)	65,6 %
<i>Dotations aux amortissements</i>	1 267	993	265	122	9	11	1 408
<i>Dotations aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	19	9	10	(2)	(1)	26	42
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(12)	(8)	(1)	(28)	(16)	(6)	(62)
Cash-flow opérationnel	2 153	1 574	613	182	58	10	2 403
Investissements de développement (concessions et PPP)	(684)	(553)	(130)	(59)	(22)	(41)	(806)
Cash-flow libre (après investissements)	1 468	1 021	483	124	36	(31)	1 597
Bilan							
Capitaux engagés	22 270	16 575	5 060	3 578	222	403	26 474
donc participations dans les sociétés mises en équivalence	3	3	-	661	106	75	845
Excédent (endettement) financier net	(16 807)	(10 752)	(2 374)	(2 967)	-	(144)	(19 920)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

Exercice 2013

(en millions d'euros)	Concessions						Total
	VINCI Autoroutes	dont		VINCI Airports	VINCI Park	Autres concessions	
Compte de résultat		Groupe ASF	Cofiroute				
Chiffre d'affaires^(*)	4 596	3 308	1 241	315	607	98	5 616
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	491	377	109	66	19	4	578
Chiffre d'affaires total	5 087	3 685	1 351	381	625	102	6 195
Résultat opérationnel sur activité	2 031	1 378	632	65	114	(54)	2 155
% du chiffre d'affaires ^(*)	44,2 %	41,7 %	50,9 %	20,5 %	18,7 %	(54,9 %)	38,4 %
Résultat opérationnel courant	2 019	1 368	630	72	119	(52)	2 157
Résultat opérationnel	2 019	1 368	630	190	122	(105)	2 226
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 231	2 316	886	102	209	(10)	3 533
% du chiffre d'affaires ^(*)	70,3 %	70,0 %	71,4 %	32,5 %	34,4 %	(10,0 %)	62,9 %
<i>Dotations aux amortissements</i>	1 222	954	259	36	74	11	1 343
<i>Dotations aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	12	5	7	1	17	(19)	11
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(25)	(11)	(10)	(5)	(25)	(3)	(58)
Cash-flow opérationnel	1 849	1 467	451	109	153	(33)	2 077
Investissements de développement (concessions et PPP)	(689)	(553)	(132)	(37)	(37)	-	(764)
Cash-flow libre (après investissements)	1 159	914	319	71	116	(33)	1 313
Bilan							
Capitaux engagés	22 840	16 949	5 213	3 684	1 203	388	28 115
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	8	8	-	644	55	86	794
Excédent (endettement) financier net	(15 387)	(10 938)	(2 857)	(2 927)	(673)	(1 023)	(20 010)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
France	25 806	26 456
Allemagne	178	206
Royaume-Uni	235	284
Benelux	360	431
Portugal	2 813	2 990
Autres pays d'Europe	311	375
Total capitaux engagés Europe	29 703	30 741
Amérique du nord	386	437
Amérique latine	245	102
Afrique	31	(23)
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	202	112
Total capitaux engagés	30 568	31 369

Les capitaux engagés au 31 décembre 2014 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 29 321 millions d'euros, dont 88 % en France.

D. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires^(*)	38 703	40 338
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	340	403
Chiffre d'affaires total	39 043	40 740
Produits des activités annexes	151	253
Achats consommés	(8 581)	(9 466)
Services extérieurs	(5 057)	(5 377)
Personnel intérimaire	(1 011)	(1 020)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(8 366)	(8 702)
Impôts et taxes	(1 090)	(1 076)
Charges de personnel	(9 260)	(9 599)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	79	46
Dotations aux amortissements	(2 091)	(2 060)
Dotations nettes aux provisions	(177)	(70)
Charges opérationnelles	(35 552)	(37 323)
Résultat opérationnel sur activité	3 642	3 670
<i>% du chiffre d'affaires^(*)</i>	<i>9,4 %</i>	<i>9,1 %</i>
Paiements en actions (IFRS 2)	(102)	(86)
Résultat des sociétés mises en équivalence	66	95
Autres éléments opérationnels courants	30	(2)
Résultat opérationnel courant	3 637	3 677
Pertes de valeur des goodwill	(134)	(28)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	743	171
Autres éléments opérationnels non courants	(3)	(53)
<i>Total éléments opérationnels non courants</i>	<i>607</i>	<i>90</i>
Résultat opérationnel	4 243	3 767

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les pertes de valeurs de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé sont comptabilisés dans le **résultat opérationnel**. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

Les éléments non courants d'un montant total de 607 millions d'euros en 2014 (90 millions d'euros en 2013) sont principalement composés des éléments suivants :

- les effets de périmètre et résultats de cession sur titres pour 743 millions d'euros intégrant la plus-value avant impôts générée par l'opération d'ouverture du capital de VINCI Park ;
- les pertes de valeurs de goodwill pour 134 millions d'euros (28 millions d'euros en 2013) portant essentiellement sur VINCI Construction UK et NAPC, filiale d'Eurovia en Inde ;
- les autres éléments opérationnels non courants comprennent notamment, des charges de restructuration en France et en Inde ainsi que le produit issu de deux programmes de rachat d'actions propres ; ces programmes prévoyant une livraison des titres à la signature du contrat, ont conduit à reconnaître un instrument dérivé au titre de la clause d'ajustement de prix et la variation de juste valeur de ce dérivé en résultat.

5.1 Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	47	25
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	45	27
Autres	(13)	(5)
Total	79	46

5.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 153)	(1 110)
Immobilisations incorporelles	(47)	(50)
Immobilisations corporelles	(891)	(899)
Dotations aux amortissements	(2 091)	(2 060)

6. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Coût de l'endettement financier net	Autres produits et charges financiers	Capitaux propres
Passifs financiers évalués au coût amorti	(736)	-	-
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	49	-	-
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	79 ^(*)	-	(366)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(9)	-	-
Coûts d'actualisation	-	(80)	-
Coûts d'emprunts immobilisés	-	17	-
Résultat de change	-	2	-
Total résultat financier	(616)	(61)	(366)

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau page suivante.

(en millions d'euros)	Coût de l'endettement financier net	Autres produits et charges financiers	Capitaux propres
Passifs financiers évalués au coût amorti	(735)	-	-
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	76	-	-
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	63 ^(*)	-	315
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(2)	-	-
Coûts d'actualisation	-	(63)	-
Coûts d'emprunts immobilisés	-	21	-
Résultat de change	-	(10)	-
Total résultat financier	(598)	(52)	315

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau page suivante.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 616 millions d'euros au 31 décembre 2014 (598 millions d'euros au 31 décembre 2013), soit une augmentation de 18 millions d'euros, liée essentiellement à la diminution de l'encours moyen de la trésorerie nette accentuée d'une baisse des taux. La charge des dettes long terme reste, quant à elle, stable sur l'exercice.

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour un montant de 80 millions d'euros au 31 décembre 2014 (63 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour engagements de retraite pour 43 millions d'euros au 31 décembre 2014 (42 millions d'euros au 31 décembre 2013) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 27 millions d'euros au 31 décembre 2014 (14 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés qui s'élèvent à 17 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 15 millions d'euros pour le groupe ASF (21 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 19 millions d'euros pour le groupe ASF).

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	162	154
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	375	(249)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(375)	249
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(83)	(91)
<i>dont reclassement de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	(37)	(34)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	-	-
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	79	63

7. Impôts sur les bénéfices

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Impôts courants	(1 172)	(1 255)
Impôts différés	122	185
<i>dont différences temporelles</i>	130	181
<i>dont déficits reportables</i>	(8)	4
Total	(1 050)	(1 070)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 912 millions d'euros pour les filiales françaises (960 millions d'euros en 2013), dont 663 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 1 032 filiales françaises (740 millions d'euros en 2013). Elle intègre notamment l'effet de la contribution exceptionnelle de 10,7 % qui porte le taux d'imposition des bénéfices en France à 38 %, ainsi que la contribution de 3 % sur le montant des dividendes distribués pour 38 millions d'euros (25 millions d'euros en 2013) ;
- une charge d'impôt de 138 millions d'euros pour les filiales étrangères (110 millions d'euros en 2013).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 30 % sur l'exercice 2014 contre 34,2 % en 2013. Le taux d'impôt effectif retraité des éléments non courants (effets de périmètre et pertes de valeur des goodwill principalement) ressort à 35,4 % en 2014 (35,6 % en 2013).

Le taux effectif d'impôt du Groupe pour 2014 est inférieur au taux d'impôt théorique de 38 % en vigueur en France, du fait principalement de la taxation, sur une base réduite, du résultat de cession de VINCI Park et de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 500	3 131
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,0 %	38,0 %
Impôt théorique attendu	(1 330)	(1 190)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	9	8
Différentiel de taux sur résultat étranger	44	80
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(46)	(45)
Pertes de valeur des goodwill	(36)	(9)
Différences permanentes et autres ^(*)	310	85
Impôt effectivement constaté	(1 050)	(1 070)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	30,0 %	34,2 %

(*) Principalement lié, en 2014, à la taxation sur une base réduite du résultat de cession de VINCI Park.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2014	Variations			31/12/2013
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	302	53	5	(5)	249
Engagements de retraite	376	5	36	(6)	340
Differences temporelles sur provisions	504	6	2	13	483
Mise à la juste valeur des instruments financiers	159	(3)	29	(1)	133
Locations-financements	17	(1)	-	(1)	18
Autres	337	5	3	(19)	348
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1 059)	-	-	(51)	(1 008)
Total	634	66	75	(70)	563
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(*)	(2 401)	91	(2)	72	(2 562)
Locations-financements	(24)	1	-	1	(26)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(56)	-	(25)	-	(31)
Autres	(335)	11	(2)	8	(352)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 059	-	-	51	1 008
Total	(1 757)	103	(29)	133	(1 963)
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	(1 123)	169	46	62	(1 401)
Écrêtements	(379)	(46)	(16)	(2)	(315)
Impôts différés nets	(1 502)	122	30	60	(1 715)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF et d'ANA au moment de leur intégration, respectivement 1 586 millions et 129 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les impôts différés actifs non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 379 millions d'euros au 31 décembre 2014 (315 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 311 millions d'euros à l'international (238 millions d'euros au 31 décembre 2013).

8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges enregistrées directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Les tableaux ci-dessous indiquent le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

Exercice 2014	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	604 297 861		
Actions autodétenues	(48 043 830)		
Avant dilution	556 254 031	2 486	4,47
Options de souscription	2 315 397		
Plan d'épargne Groupe	315 365		
Actions de performance	2 637 175		
Après dilution	561 521 968	2 486	4,43

Exercice 2013	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	591 956 705		
Actions autodétenues	(42 494 123)		
Avant dilution	549 462 582	1 962	3,57
Options de souscription	1 244 604		
Plan d'épargne Groupe	294 474		
Actions de performance	3 337 111		
Après dilution	554 338 771	1 962	3,54

E. Notes relatives au bilan

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Park	Autres concessions	Total branche concessions	Autres infrastructures	Total
Valeur brute							
Au 01/01/2013	29 164	206	1 121	199	30 690	4	30 694
Acquisitions de la période ^(*)	509	64	19	1	594	2	595
Sorties de la période	(3)	(4)	(15)	-	(22)	-	(22)
Écarts de conversion	-	(9)	(1)	-	(10)	-	(10)
Effets de périmètre et autres mouvements	119	2 549	23	2	2 693	-	2 693
	29 789	2 807	1 147	201	33 944	6	33 950
Subventions reçues	(25)	(14)	-	-	(39)	-	(39)
Au 31/12/2013	29 764	2 793	1 147	201	33 905	6	33 911
Acquisitions de la période ^(*)	486	55	14	-	555	-	555
Sorties de la période	(2)	(16)	(5)	-	(23)	-	(23)
Écarts de conversion	-	30	2	-	32	-	32
Effets de périmètre et autres mouvements	33	(303)	(1 158)	1	(1 426)	-	(1 426)
	30 281	2 559	-	203	33 042	6	33 048
Subventions reçues	(26)	-	-	-	(27)	-	(27)
Au 31/12/2014	30 254	2 558	-	203	33 015	6	33 021
Amortissements et pertes de valeur							
Au 01/01/2013	(6 425)	(76)	(584)	(106)	(7 191)	(3)	(7 194)
Amortissements de la période	(1 040)	(28)	(33)	(9)	(1 110)	-	(1 110)
Pertes de valeur	-	(1)	(5)	-	(7)	-	(7)
Reprises de pertes de valeur	-	-	2	-	3	-	3
Sorties de la période	-	-	12	-	13	-	13
Écarts de conversion	-	3	-	-	4	-	4
Effets de périmètre et autres mouvements	(10)	(2)	(4)	(2)	(18)	-	(18)
	(7 475)	(104)	(611)	(116)	(8 306)	(4)	(8 310)
Amortissements de la période	(1 080)	(60)	(4)	(5)	(1 149)	(3)	(1 153)
Pertes de valeur	-	-	(4)	(20)	(24)	-	(24)
Reprises de pertes de valeur	-	1	3	-	4	-	4
Sorties de la période	-	12	5	-	18	-	18
Écarts de conversion	-	(12)	-	-	(12)	-	(12)
Effets de périmètre et autres mouvements	(10)	(3)	611	(5)	594	3	597
	(8 565)	(165)	-	(146)	(8 877)	(4)	(8 880)
Valeur nette							
Au 01/01/2013	22 740	130	538	92	23 499	1	23 500
Au 31/12/2013	22 289	2 689	536	85	25 599	2	25 601
Au 31/12/2014	21 689	2 393	-	57	24 139	2	24 141

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

Les principaux mouvements de la période hors investissements s'expliquent par la perte de contrôle de VINCI Park, générant une diminution de 1 158 millions d'euros de la valeur brute des immobilisations incorporelles du domaine concédé et de 611 millions d'euros des amortissements et pertes de valeur associés.

Au cours de l'exercice 2013, le montant inscrit sur la ligne « Effets de périmètre et autres mouvements » chez VINCI Airports était principalement lié à la prise de contrôle d'ANA, dont les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent aux droits attachés aux contrats de concession de dix aéroports au Portugal. En 2014, l'affectation du prix d'acquisition d'ANA aux immobilisations incorporelles du domaine concédé a été finalisée. Les impacts associés sont présentés sur la ligne « Effets de périmètre et autres mouvements » de la période et concernent pour l'essentiel des reclassements en immobilisations corporelles.

Les investissements de l'exercice s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 539 millions d'euros (576 millions d'euros en 2013). Ils comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 369 millions d'euros (377 millions d'euros en 2013), par Cofiroute pour un montant de 100 millions d'euros (109 millions d'euros en 2013) et par VINCI Airports pour 55 millions d'euros (64 millions d'euros en 2013). Les investissements d'ASF portent notamment sur les travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 dans le Sud-Ouest de la France.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 867 millions d'euros au 31 décembre 2014 (861 millions d'euros au 31 décembre 2013). Celles-ci portent pour l'essentiel sur les filiales de VINCI Autoroutes (773 millions d'euros dont 533 millions d'euros pour ASF, 133 millions d'euros pour Escota et 106 millions d'euros pour Cofiroute).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP relevant du modèle incorporel et du modèle mixte ainsi que les engagements rattachés à ces contrats sont décrits en note F Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP. Les engagements rattachés à ces contrats sont mentionnés en note F.24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel.

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur nette à l'ouverture	7 000	6 609
Goodwill constatés au cours de la période	419	482
Pertes de valeur	(134)	(28)
Écarts de conversion	33	(43)
Sorties de périmètre	(366)	(1)
Autres mouvements	41	(19)
Valeur nette à la clôture	6 994	7 000

Les principaux mouvements de l'exercice correspondent à l'acquisition d'Imtech ICT et d'Electrix par VINCI Energies (216 millions d'euros et 80 millions d'euros), des pertes de valeur constatées par VINCI Construction et Eurovia (voir note E.13 Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers) et par la perte de contrôle de VINCI Park et ses filiales (-366 millions d'euros).

Les goodwill constatés en 2013 ont principalement concerné VINCI Airports auquel a été affecté celui lié à la prise de contrôle du groupe ANA.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2014 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Groupé ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies France	1 793	-	1 793	1 781
VINCI Facilities	563	-	563	563
VINCI Airports	483	-	483	446
VINCI Energies Allemagne	439	-	439	346
VINCI Energie Benelux	212	-	212	139
Entrepose	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
Nuvia	146	-	146	136
VINCI Energies Suisse	113	-	113	111
ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires	108	-	108	108
VINCI Construction UK	169	(78)	91	142
Autres goodwill ^(*)	892	(151)	740	923
Total	7 224	(230)	6 994	7 000

(*) Dont goodwill de VINCI Park pour 343 millions d'euros au 31 décembre 2013.

11. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 413 millions d'euros au 31 décembre 2014 (417 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles comprennent les logiciels du Groupe pour 64 millions d'euros (62 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 349 millions d'euros (355 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 47 millions d'euros (50 millions d'euros en 2013).

12. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2013	3 329	877	1 402	6 580	12 189
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	2	92	39	133
Autres acquisitions de l'exercice	164	16	157	598	935
Sorties de l'exercice	(59)	(16)	(58)	(453)	(587)
Écarts de conversion	-	(16)	(13)	(110)	(139)
Effets de périmètre et autres	(117)	(4)	(133)	(101)	(355)
Au 31/12/2013	3 318	858	1 448	6 553	12 177
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	8	5	107	120
Autres acquisitions de l'exercice	111	15	169	526	821
Sorties de l'exercice	(39)	(10)	(28)	(520)	(597)
Écarts de conversion	-	-	4	62	65
Effets de périmètre et autres	(319)	(23)	(356)	201	(496)
Au 31/12/2014	3 071	849	1 242	6 928	12 091
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2013	(1 900)	(244)	(662)	(4 626)	(7 432)
Amortissements de la période	(178)	(16)	(59)	(646)	(899)
Pertes de valeur	(2)	(1)	(8)	(12)	(23)
Reprises de pertes de valeur	-	4	2	7	14
Sorties de l'exercice	55	3	18	399	475
Écarts de conversion	-	3	6	72	81
Autres mouvements	(1)	-	23	136	157
Au 31/12/2013	(2 026)	(251)	(681)	(4 670)	(7 627)
Amortissements de la période	(164)	(17)	(61)	(648)	(891)
Pertes de valeur	-	(13)	(8)	(6)	(27)
Reprises de pertes de valeur	-	2	7	17	26
Sorties de l'exercice	37	4	17	475	533
Écarts de conversion	-	1	(1)	(36)	(36)
Autres mouvements	159	5	134	(50)	247
Au 31/12/2014	(1 995)	(269)	(592)	(4 919)	(7 775)
Valeur nette					
Au 01/01/2013	1 429	633	741	1 954	4 757
Au 31/12/2013	1 292	608	767	1 883	4 550
Au 31/12/2014	1 076	580	650	2 010	4 316

En 2014, la variation des immobilisations corporelles s'explique principalement par la perte de contrôle de VINCI Park.

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 229 millions d'euros au 31 décembre 2014 (306 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les immobilisations en location financement s'élèvent à 104 millions d'euros au 31 décembre 2014 (112 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note E.21.1 Détail des dettes financières à long terme.

13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2014.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de 5 ans à partir des prévisions du management.

Il est ensuite déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année.

13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

Valeur nette comptable du goodwill (en millions d'euros)	31/12/2014	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie			Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation	2014	2013
Groupe ASF	1 935	(*)	(*)	8,5 %	8,8 %	-
VINCI Energies France	1 793	2,3 %	1,0 %	9,3 %	11,4 %	-
VINCI Facilities	563	2,2 %	1,0 %	9,1 %	10,7 %	-
VINCI Airports	483	(*)	(*)	9,2 %	NA	-
VINCI Energies Allemagne	439	3,0 %	1,0 %	7,3 %	8,9 %	-
VINCI Energies Benelux	212	3,0 %	1,0 %	8,6 %	11,2 %	-
Entrepose	201	2,5 %	1,0 %	10,2 %	10,7 %	-
Soletanche Bachy	171	4,2 %	1,5 %	9,9 %	9,3 %	-
VINCI Construction UK	91	-1,0%	1,0%	9,2%	10,1%	(59)
Autres goodwill	1 107	- 2% à 7%	1% à 5%	6,4% à 19,8%	7,6% à 17,7%	(75) (28)
Total	6 994				(134)	(28)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires du groupe ASF ressort à 0,6 %; le taux de croissance moyen sur la période commune aux concessions du groupe ASF est de 1,9 %. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de VINCI Airports ressort globalement à 4 %.

Au cours de l'exercice, des difficultés rencontrées dans la construction au Royaume-Uni et un contexte dégradé en Inde dans les travaux routiers ont conduit le Groupe à revoir les perspectives à court et moyen terme de VINCI Construction UK et NAPC (Eurovia) et à déprécier les goodwill des filiales concernées.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

(en millions d'euros)	Sensibilité aux taux		Sensibilité aux flux		
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	5,0 %	(5,0 %)
Groupe ASF	(857)	911	(*)	(*)	1 014 (1 014)
VINCI Energies France	(217)	245	186	(165)	197 (197)
VINCI Facilities	(42)	48	37	(32)	37 (37)
VINCI Airports	(396)	447	(*)	(*)	273 (273)
VINCI Energies Allemagne	(136)	160	130	(110)	93 (93)
VINCI Energies Benelux	(33)	38	29	(26)	28 (28)
Entrepôse	(18)	20	15	(13)	18 (18)
Soletanche Bachy	(122)	137	103	(92)	113 (113)
VINCI Construction UK	(8)	9	7	(6)	4 (4)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/- 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

13.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

En 2014, les pertes de valeur nettes sur les autres actifs immobilisés se sont élevées à 23 millions d'euros (14 millions d'euros en 2013).

14. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

14.1 Variations au cours de la période

(en millions d'euros)	2014			2013		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Valeur des titres en début d'exercice	965	300	1 265	155	651	806
dont concessions	657	137	794	18	100	118
dont contracting et VINCI Immobilier	308	163	471	137	552	688
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	8	(14)	(6)	6	25	31
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	54	13	66	19	77	95
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice (éléments non courants) (*)	-	-	-	(36)	(74)	(110)
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	(36)	(207)	(243)	41	116	156
Dividendes distribués	(31)	(67)	(99)	(6)	(51)	(57)
Variations de périmètre et autres	111	(49)	61	773	(426)	347
Reclassements (**)	24	240	264	14	(18)	(4)
Valeur des titres en fin d'exercice	1 094	215	1 309	965	300	1 265
dont concessions	772	73	845	657	137	794
dont contracting et VINCI Immobilier	322	142	464	308	163	471

(*) En 2013, éléments non courants des sociétés Via Solution Sudwest, Olympia Odos et Aegean Motorway.

(**) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2014, les participations du Groupe dans les entreprises associées concernent notamment, dans la branche concessions, les participations détenues dans ADP (659 millions d'euros) ainsi que dans le nouvel ensemble intégrant VINCI Park (106 millions d'euros), et, dans la branche contracting, celle détenue dans CFE (181 millions d'euros).

Les mouvements de l'exercice 2013 inscrits sur la ligne « Variations de périmètre et autres » sont principalement liés à la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence de la participation de VINCI dans Aéroports de Paris et à la variation du pourcentage de détention dans CFE et ses filiales, dont DEME.

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

14.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	2014			2013			
	Résultat net	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	I	54	13	66	(17)	3	(15)
dont concessions		24	(25)	-	(26)	(81)	(107)
dont contracting et VINCI Immobilier		29	37	67	9	83	92
Autres éléments du résultat global ^(*)	II	(36)	(207)	(243)	41	116	156
dont concessions		(35)	(213)	(248)	3	107	110
dont contracting et VINCI Immobilier		(1)	5	5	38	9	46
Résultat global	I + II	18	(194)	(177)	23	118	142
dont concessions		(11)	(237)	(248)	(23)	26	3
dont contracting et VINCI Immobilier		29	43	72	47	92	139

(*) Principalement, variations de valeur des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie des projets en concession ou en partenariat public-privé (couvertures de taux d'intérêt).

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données agrégées en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	2014				2013			
	Entreprises associées		Coentreprises		Entreprises associées		Coentreprises	
	Concessions	Contracting ^(*)	Concessions	Contracting ^(*)	Total	Concessions	Contracting ^(*)	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires ^(**)	709	603	169	1 080	2 562	420	1 429	198
								664
								2 711
Bilan								
Endettement financier net	(1 169)	(40)	(3 381)	(53)	(4 643)	(765)	(117)	(2 533)
								(105)
								(3 519)

(*) Y compris VINCI Immobilier.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur des engagements pris. Au 31 décembre 2014, le cumul des pertes non reconnues de ce fait s'établit à 56 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.25 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2014.

14.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2014, les engagements de mise de fonds pris par le Groupe au titre des sociétés mises en équivalence (capital et/ou prêts subordonnés) s'élèvent à 267 millions d'euros (358 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ces engagements portent principalement sur les sociétés de projet de la branche concessions, dont LISEA, société concessionnaire de la ligne à grande vitesse Tours – Bordeaux (projet SEA), pour 113 millions d'euros.

Par ailleurs, des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés concessionnaires consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant des titres nantis au 31 décembre 2014, en valeur nette comptable, s'élève à 47 millions d'euros et concerne les titres de la société SMTPC pour 28 millions d'euros (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage à Marseille) et ceux de sociétés foncières chez VINCI Immobilier pour 19 millions d'euros.

Des sûretés réelles ont également été accordées par le Groupe au titre du projet SEA, sous forme de gages espèces, pour un montant de 135 millions d'euros et sur des sociétés foncières chez VINCI Immobilier, sous forme de nantissement de créances, pour un montant de 10 millions d'euros.

Dans les entreprises associées et coentreprises de la branche concessions, les contrats de financement de projet prévoient généralement l'existence de clauses de covenant susceptibles, en cas de non-respect, de restreindre les distributions de dividendes de ces entités ou les remboursements des prêts subordonnés consentis par le Groupe.

Ces financements de projet en concession ou en partenariat public-privé sont toutefois sans recours contre VINCI SA ou ses filiales.

14.4 Engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2014, les engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises du Groupe s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 182 millions d'euros et 788 millions d'euros (241 millions d'euros et 1 628 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ces engagements concernent principalement la branche concessions.

Au cours de la période, la baisse des engagements traduit l'avancement des travaux des sociétés concessionnaires notamment chez LISEA (-382 millions d'euros) et chez NWCC (-287 millions d'euros). NWCC est la société concessionnaire du premier tronçon de 43 km de l'autoroute reliant Moscou à Saint-Pétersbourg dont les travaux étaient presque achevés à fin 2014.

14.5 Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et ses entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires ^(*)	70	1 752	1 822	68	1 789	1 857
Créances clients	55	149	204	17	145	161
Achats	5	38	43	1	72	73
Dettes fournisseurs	-	12	12	1	21	22

(*) Sur l'exercice, le chiffre d'affaires résulte notamment de l'activité réalisée par les pôles du contracting pour le compte de la société concessionnaire LISEA.

15. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers disponibles à la vente	125	173
Prêts et créances au coût amorti	805	568
dont créances financières (PPP)	175	182
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ^(*)	897	562
Autres actifs financiers non courants	1 827	1 304

(*) Voir note E.22 Informations relatives à la gestion des risques financiers.

Au 31 décembre 2014, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les instruments dérivés actifs non courants sont intégrés dans l'endettement financier net (voir note E.21 Informations relatives à l'endettement financier net).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour un montant de 35 millions d'euros.

Comptes consolidés

Les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs financiers disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Créances financières (PPP)	Autres prêts et créances	
Au 01/01/2013	199	123	184	384	890
Acquisitions de la période	366	78	65	164	673
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	86	-	-	-	86
Pertes de valeur	-	(5)	-	(1)	(6)
Sorties de la période	(9)	(2)	(28)	(28)	(66)
Autres mouvements et écarts de conversion	(640)	(22)	(39)	(133)	(835)
Au 31/12/2013	1	173	182	387	742
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	6	6
Autres acquisitions de la période	-	20	65	328	414
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	(6)	-	(10)	(15)
Sorties de la période	-	(6)	(29)	(51)	(86)
Autres mouvements et écarts de conversion	-	(57)	(43)	(30)	(130)
Au 31/12/2014	1	125	175	630	930

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 253 millions d'euros (193 millions d'euros au 31 décembre 2013) ainsi que les créances financières rattachées aux contrats de concessions et aux contrats de partenariats public-privé gérés par le Groupe pour 175 millions d'euros (182 millions d'euros au 31 décembre 2013).

En 2014, l'augmentation des autres prêts et créances correspond à des mises de fonds dans diverses sociétés de projet en concession ou en partenariat public-privé pour 95 millions d'euros et aux souscriptions aux émissions obligataires de la société mère intégrant le nouvel ensemble VINCI Park (112 millions d'euros) et de la Foncière du Montout, société portant le futur stade de l'Olympique Lyonnais (80 millions d'euros).

En 2013, les mouvements de la période des actifs disponibles à la vente s'expliquent principalement par l'acquisition d'une participation complémentaire de 4,7 % dans le capital de la société ADP, la variation de son cours de Bourse au cours de la période et la consolidation de cette participation selon la méthode de la mise en équivalence à compter de fin novembre 2013.

La liste des principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements qui y sont rattachés sont décrits en note F.24 Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées.

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	175	65	110
Autres prêts et créances	630	297	332
Prêts et créances au coût amorti	805	362	442

(en millions d'euros)	31/12/2013	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	182	35	147
Autres prêts et créances	387	250	137
Prêts et créances au coût amorti	568	285	284

16. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

16.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si pour un contrat donné ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Données bilan		
Avances et acomptes reçus	(790)	(771)
Contrats de construction en cours, actifs	2 074	2 264
Contrats de construction en cours, passifs	(2 317)	(2 582)
Contrats de construction en cours, nets	(243)	(318)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	51 431	51 980
Moins factures émises	(51 674)	(52 298)
Contrats de construction en cours, nets	(243)	(318)

16.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs co-traitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013		
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	4 129	545	4 065	497
Retenue de garantie	3 077	518	3 021	482
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 522	534	1 456	558
Cautions de soumission	123	9	124	-
Total	8 851	1 607	8 667	1 538

Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Ainsi, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service-après-vente pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la dotation de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution des prestations du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

17. Capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2014, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre du programme approuvé par l'assemblée générale du 16 avril 2013 et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 15 avril 2014, d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 65 euros. Au cours de cette période, 15 964 711 titres ont été achetés au cours moyen de 50,63 euros, pour un montant total de 808 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note E.17.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance, à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international ou peuvent être destinées à être annulées.

Le 23 octobre 2014, VINCI SA a procédé à l'annulation de 23 millions de titres autodétenus pour un montant de 957 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2014, plus de 60 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Ces fonds détenant 9,75 % du capital de la société, les salariés du Groupe en sont collectivement les premiers actionnaires.

Il n'existe aucun *covenant* financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

En outre, en février 2006, VINCI a émis un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros. Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Celui-ci n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois +3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Cet emprunt a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

17.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2014 est composé de 590 098 637 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions en début de période	601 697 972	577 347 352
Augmentations de capital	11 400 665	24 350 620
Annulation d'actions autodétenues	(23 000 000)	-
Nombre d'actions en fin de période	590 098 637	601 697 972
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	590 098 637	601 697 972
Valeur nominale de l'action (<i>en euros</i>)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	35 614 382	44 744 871
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>5 451 427</i>	<i>4 718 976</i>

Les mouvements du capital en 2013 et 2014 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (<i>en euros</i>)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (<i>en euros</i>)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (<i>en euros</i>)
Situation au 1^{er} janvier 2013				577 347 352	1 443 368 380
Plan d'épargne du Groupe	19 881 448	239 242 492	7 952 579	585 299 931	1 463 249 828
Levées d'options de souscription	7 100 445	78 306 449	2 840 178	588 140 109	1 470 350 273
Paiement du dividende en actions	33 894 657	406 871 469	13 557 863	601 697 972	1 504 244 930
Situation au 31 décembre 2013				601 697 972	1 504 244 930
Plan d'épargne du Groupe	22 321 525	347 496 939	8 928 610	610 626 582	1 526 566 455
Levées d'options de souscription	6 180 138	73 558 206	2 472 055	613 098 637	1 532 746 593
Annulation d'actions autodétenues	(57 500 000)		(23 000 000)	590 098 637	1 475 246 593
Situation au 31 décembre 2014				590 098 637	1 475 246 593

17.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions en début de période	44 744 871	41 102 058
Achats d'actions	15 964 711	5 654 417
Attribution aux salariés des actions de performance 2011	-	(2 004 903)
Attribution aux salariés des actions de performance 2012	(2 085 948)	(2 300)
Attribution aux salariés des actions de performance 2013	(3 200)	(800)
Attribution aux salariés des actions de performance 2014	(1 170)	-
Livraison abandonement Castor International	(4 882)	(3 601)
Annulation d'actions autodétenues	(23 000 000)	-
Nombre d'actions en fin de période	35 614 382	44 744 871

Au 31 décembre 2014, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 35 614 382 actions, pour un montant de 1 560 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

29 162 955 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe, 5 451 427 actions à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'actionnariat salarié à l'international et 1 000 000 actions sont destinées à être annulées.

17.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2014, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 19,8 milliards d'euros et 150 millions d'euros (18,7 milliards d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2013).

17.4 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	2	-	2	35	-	35
Variations de juste valeur de la période	-	-	-	86	-	86
Pertes de valeur constatées en résultat	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur constatées en résultat	-	-	-	(118)	-	(118)
Variations de périmètre et divers	-	-	-	-	-	-
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	2	-	2	2	-
Couvertures de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture	(702)	-	(702)	(1 018)	(46)	(1 064)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	(350)	-	(350)	198	47	245
Autres variations de juste valeur de la période	(51)	-	(52)	86	-	86
Éléments de juste valeur constatés en résultat	37	-	37	34	-	34
Variations de périmètre et divers	(1)	-	(1)	(2)	-	(3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(1 068)	-	(1 068)	(702)	-
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence	(783)	-	(783)	(433)	-	(433)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I+II	(1 066)	-	(1 066)	(701)	-
Effet d'impôt associé	345	-	345	226	-	226
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(721)	-	(721)	(475)	-
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(180)	-	(180)	(150)	(4)	(154)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(112)	-	(112)	(44)	(3)	(47)
Effet d'impôt associé	23	-	23	10	1	11
Variations de périmètre et divers	2	-	2	4	5	9
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV	(267)	-	(267)	(180)	-
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV	(987)	-	(988)	(655)	-

Le montant inscrit en capitaux propres au titre des opérations de couverture de flux de trésorerie (-1 068 millions d'euros) s'explique par les opérations relatives à la couverture du risque de taux pour -1 045 millions d'euros, soit :

- -262 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées, dont -309 millions d'euros pour les filiales de VINCI Autoroutes et +86 millions d'euros pour VINCI Holding ;
- -783 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, concernant pour l'essentiel la société LISEA et d'autres filiales gestionnaires de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou concession.

Ces opérations sont décrites en note E.22.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

17.5 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2014 et 2013 s'analysent de la façon suivante :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	1,00 ^(*)	0,55
Solde du dividende	1,22	1,22
Dividende net global	2,22	1,77
 Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	555	309
Solde du dividende	677 ^(**)	680
Dividende net global	1 232	989

(*) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

(**) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 24 janvier 2015, soit 554 627 485 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2013 le 30 avril 2014 et à celui d'un acompte sur dividende 2014 le 13 novembre 2014.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2014 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 avril 2015 (voir note I.29 Affectation du résultat 2014).

Par ailleurs, VINCI SA a versé en 2014 un coupon de 31 millions d'euros dans le cadre de son emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, qualifié d'instrument de capitaux propres.

17.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2014, les intérêts minoritaires s'élèvent à 125 millions d'euros (118 millions d'euros au 31 décembre 2013).

18. Paiements en actions

18.1 Options de souscription d'actions

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription existantes au 31 décembre 2014 ont évolué comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013	
	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)
Options en circulation en début de période	11 569 569	37,36	14 500 100	35,93
Options attribuées pendant la période	-	-	-	-
Options levées	(2 472 055)		(2 840 178)	
Options annulées	(84 706)		(90 353)	
Options en circulation en fin de période	9 012 808	38,87	11 569 569	37,36
<i>dont options exerçables</i>	<i>6 615 371</i>		<i>7 607 854</i>	

Informations sur les options exercées en 2014 et restant à lever au 31 décembre 2014

Plans de souscription d'options	Nombre d'options levées en 2014	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2014	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2004	758 739	-	20,18
VINCI 2009	879 312	1 957 140	38,37
VINCI 2010	818 404	3 126 253	36,70
VINCI 2011	9 300	1 531 978	43,70
VINCI 2012	6 300	2 397 437	39,04
Total	2 472 055	9 012 808	38,87 (*)

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31/12/2014.

Informations sur les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions dont l'acquisition des droits est en cours durant l'exercice 2014

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	36,37	44,87
Prix d'exercice (en euros)	39,04	43,70
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (en années)	7	7
Nombre d'options attribuées	2 457 980	1 592 493
Options annulées	(50 743)	(46 215)
Options levées	(9 800)	(14 300)
Nombre d'options restant à lever	2 397 437	1 531 978
Nombre de bénéficiaires à l'origine	302	266

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2014 ou en 2013.

Informations sur la juste valeur des plans d'options de souscription d'actions dont l'acquisition des droits est en cours durant l'exercice 2014

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuarié externe aux dates d'attribution respectives des options sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011
Volatilité de l'action VINCI ^(*)	27,65 %	26,93 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %	8,29 %
Taux de rendement sans risque ^(**)	1,29 %	2,62 %
Taux de distribution du dividende espéré ^(***)	5,26 %	4,05 %
Juste valeur de l'option (en euros)	4,02	7,66

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion ».

(**) Taux à cinq ans des obligations de la zone euro.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Une charge de 4 millions d'euros a été comptabilisée en 2014 au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits était toujours en cours en 2014 (plans d'avril 2012 et mai 2011) contre 9 millions d'euros en 2013 (plans d'avril 2012, mai 2011 et juillet 2010).

18.2 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	4 132 861	4 249 700
Actions attribuées	1 027 651	2 017 030
Actions acquises par les bénéficiaires	(2 090 318)	(2 008 003)
Actions annulées	(105 751)	(125 866)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	2 964 443	4 132 861

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 15/04/2014	Plan octroyé le 16/04/2013	Plan octroyé le 12/04/2012
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 850	1 816	1 881
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2017	16/04/2015	12/04/2014
Date de fin de période de conservation des actions acquises	N/A	16/04/2017	12/04/2016
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	1 027 651	2 017 030	2 202 580
Actions annulées	(11 945)	(63 123)	(114 332)
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 170)	(4 000)	(2 088 248)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	1 014 536	1 949 907	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 15 avril 2014 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution à 1 850 collaborateurs d'une allocation conditionnelle comportant une partie en numéraire (« cash différé ») et une partie sous la forme d'une attribution de 1 027 651 actions de performance. L'allocation en numéraire, hors champ d'application d'IFRS 2, et les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance pour les actions de performance.

Les conditions de performance sont constituées :

- d'un critère interne (comptant pour 80 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2016 entre le ROCE calculé sur une moyenne de trois années et le coût moyen pondéré du capital (WACC) calculé sur une moyenne de trois années. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise.

Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1.

- d'un critère externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2016 entre :
 - le rendement total de l'action VINCI, dividendes réinvestis, calculé sur une moyenne de trois années, et
 - le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années. Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes réinvestis.

Cet écart doit être supérieur ou égal à +5 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où il serait compris entre +5 % et -15 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur ou égal à -15 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuarien externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2014	Plan 2013	Plan 2012
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (<i>en euros</i>)	52,61	35,47	36,37
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	44,88	28,57	28,00
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution (<i>en %</i>)	85,31 %	80,56 %	77,00 %
Maturité à l'origine (<i>en années</i>) - période d'acquisition	3 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(*)	0,28 %	0,11 %	0,36 %

(*) Taux à 2 ans des obligations d'État de la zone euro pour les plans 2012 et 2013 ; à 3 ans pour le plan 2014.

Une charge de 47 millions d'euros a été comptabilisée en 2014 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2014, avril 2013 et avril 2012) contre 60 millions d'euros en 2013 (plans d'avril 2013, avril 2012 et mai 2011).

18.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2013 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

Plan d'épargne Groupe France	2014		
	1 ^{er} quadrimestre 2015 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2015)	3 ^e quadrimestre 2014 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2014)	2 ^e quadrimestre 2014 (1 ^{er} mai - 31 août 2014)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,74 %	6,10 %	6,61 %
Prix de souscription (<i>en euros</i>)	42,31	52,78	46,11
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	44,69	55,23	47,97
Volatilité de l'action VINCI	25,14 %	24,70 %	26,66 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 781 896	642 752	653 794
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 605 337	852 227	854 702

Plan d'épargne Groupe France	2013		
	1 ^{er} quadrimestre 2014 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2014)	3 ^e quadrimestre 2013 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2013)	2 ^e quadrimestre 2013 (1 ^{er} mai - 31 août 2013)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	6,80 %	7,14 %	6,53 %
Prix de souscription (<i>en euros</i>)	41,34	36,95	35,73
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	46,35	37,60	36,62
Volatilité de l'action VINCI	27,26 %	33,35 %	34,17 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 941 687	326 604	365 298
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 382 009	400 669	448 138

Plan d'épargne Groupe International

En 2014, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (Plan Castor International). Vingt-trois pays ont été concernés en 2014 : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : trois semaines ayant pris fin le 6 juin 2014 (sept périodes successives entre avril et octobre 2014 au Royaume-Uni) ;
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à trois ans - lorsque cela s'avère possible - ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2014	2013
Prix de souscription (<i>en euros</i>)	54,16	35,50
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (<i>en euros</i>)	56,38	37,88
Taux de distribution du dividende espéré	3,40 %	4,95 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (<i>en euros</i>)	51,00	32,76

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée en 2014 au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international s'élève à 50 millions d'euros (16 millions d'euros en 2013).

19. Provisions non courantes

(<i>en millions d'euros</i>)	Note	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite	19.1	1 334	1 179
Autres provisions non courantes	19.2	1 048	809
Total des provisions non courantes à plus d'un an		2 382	1 987

19.1 Provisions pour engagements de retraite

Au 31 décembre 2014, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 1 384 millions d'euros (dont 1 334 millions d'euros à plus d'un an) contre 1 271 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 1 179 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (50 millions d'euros au 31 décembre 2014 ; 92 millions d'euros au 31 décembre 2013) est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Les principaux engagements de retraite du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies comptabilisés selon les principes comptables présentés en note A.3.26. Ils se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé au travers de deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif (groupe BNP Paribas) et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires.

- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia UK, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, Faceo UK) et d'Etavis en Suisse, les régimes sont financés au travers de fonds de pensions indépendants.

Au Royaume Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2014, le nombre de bénéficiaires est de 4 854 personnes, dont 2 210 retraités. La plupart des régimes sont désormais fermés aux nouveaux entrants.

La durée moyenne des plans s'établit à 17 ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des *Trustees*, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont négociés entre l'employeur et le Trustee, sur la base d'évaluations actuarielles triennales.

Les échéances sont destinées à la fois à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (1 796 personnes au 31 décembre 2014, dont plus de 90 % en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (*cash balance plans*) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur duration est de l'ordre de 18 ans.

- Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant à la fois sur des droits versés sous forme de pensions, de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2014, le nombre de bénéficiaires est de 10 372 personnes dont 5 748 retraités, 2 672 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 952 ayants droit toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart des régimes sont fermés au 31 décembre 2014. La duration moyenne des plans s'élève à 13 ans.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,3 %	3,4 %	4,0 %	4,4 %	1,5 %	2,2 %
Taux d'inflation	1,8 %	2,0 %	2,4% - 3,4% ^(*)	2,5% - 3,4%	1,2 %	1,5 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 4,0 %	2,0 % - 4,0 %	3,0 % - 4,4 %	3,0 % - 4,4 %	1,7 %	2,0 %
Taux de revalorisation des rentes	1,0 % - 1,8%	2,0 %	2,4 % - 5,0 %	2,5 % - 5,0 %	NA	NA

(*) Taux CPI : 2,4 % ; taux RPI : 3,4 %.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2014. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, est retenue leur valeur comptable au 31 décembre 2014.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	686	1 765	2 451	632	1 552	2 184
Juste valeur des actifs de couverture	53	1 017	1 070	52	864	916
Déficit (ou surplus)	633	748	1 381	579	689	1 268
 Provision reconnue au passif du bilan	 I	 633	 751	 1 384	 579	 692
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	1	1	-	1
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	2	2	-	2
 Total	 I-II-III	 633	 748	 1 381	 579	 689
						1 268

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au 31 décembre 2014, la part des engagements consacrée à des bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 %.

Ventilation par pays

31/12/2014						
(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	936	474	736	256	48	2 451
Juste valeur des actifs de couverture	141	5	640	257	26	1 070
Déficit (ou surplus)	795	469	96	(1)	22	1 381
Provision reconnue au passif du bilan	I	795	469	96	1	23
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	1	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	1	1
Total	I-II-III	795	469	96	(1)	22
<i>(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.</i>						

31/12/2013						
(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	857	431	643	223	30	2 184
Juste valeur des actifs de couverture	134	4	544	219	15	916
Déficit (ou surplus)	723	427	98	4	16	1 268
Provision reconnue au passif du bilan	I	724	427	100	4	16
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	1	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	2	-	-
Total	I-II-III	723	427	98	4	16
<i>(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.</i>						

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)		Exercice 2014	Exercice 2013
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite			
À l'ouverture de la période		2 184	2 099
dont engagements couverts par des actifs de couverture		1 194	1 186
Coût des services rendus au cours de la période		60	63
Coût d'actualisation de la dette actuarielle		78	74
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)		4	(8)
Liquidations de régime		(3)	(4)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		175	69
dont impact des changements d'hypothèses démographiques		(5)	13
dont impact des changements d'hypothèses financières		219	57
dont gains et pertes d'expérience		(39)	(1)
Prestations versées aux bénéficiaires		(100)	(109)
Cotisations des salariés		8	8
Écarts de conversion		53	(16)
Regroupements d'entreprises		15	6
Cessions d'entreprises et autres		(24)	3
À la clôture de la période	I	2 451	2 184
dont engagements couverts par des actifs de couverture		1 418	1 194
Actifs de couverture			
À l'ouverture de la période		916	905
Produits d'intérêts sur la période		35	32
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)		62	28
Liquidations de régime		(3)	-
Prestations versées aux bénéficiaires		(41)	(45)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		39	31
Cotisations versées aux fonds par les salariés		8	8
Écarts de conversion		46	(14)
Regroupements d'entreprises		8	5
Cessions d'entreprises et autres		-	(33)
À la clôture de la période	II	1 070	916
Déficit (ou surplus)	I-II	1 381	1 268

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles enregistrées sur la période résultent principalement de la baisse des taux d'actualisation en zone euro, au Royaume-Uni et en Suisse. Elles sont partiellement compensées par la baisse de l'inflation à long terme sur ces mêmes zones géographiques et par la bonne performance des actifs de couverture au Royaume-Uni et en Suisse.

En 2014, les montants figurant sur les lignes « regroupements d'entreprises » et « cessions d'entreprises et autres » concernent principalement la prise de contrôle d'Imtech ICT par VINCI Energies et la cession de VINCI Park.

VINCI estime à 119 millions d'euros les versements prévus en 2015 au titre des engagements de retraite, dont 94 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités et 25 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1 271	1 198
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	109	96
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	114	41
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(59)	(65)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(39)	(31)
Écarts de conversion	7	(2)
Regroupements d'entreprises	8	1
Cessions d'entreprises et autres	(27)	33
À la clôture de la période	1 384	1 271

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Coût des services rendus au cours de la période	(60)	(63)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(78)	(74)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	35	32
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(4)	8
Impact des liquidations de régime et autres	(1)	1
Total	(109)	(96)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2014				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	38 %	33 %	32 %	15 %	35 %
Obligations	43 %	43 %	59 %	14 %	44 %
Immobilier	11 %	16 %	4 %	3 %	11 %
Monétaire	1 %	9 %	1 %	0 %	3 %
Autres	8 %	0 %	5 %	68 %	7 %
Total	100 %				
Actifs de couverture (en millions d'euros)	640	257	141	32	1 070
Actifs de couverture par pays (en % du total)	60 %	24 %	13 %	3 %	100 %

	31/12/2013				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	31 %	33 %	27 %	15 %	30 %
Obligations	47 %	42 %	66 %	13 %	48 %
Immobilier	7 %	17 %	4 %	4 %	9 %
Monétaire	3 %	8 %	2 %	5 %	4 %
Autres	12 %	0 %	1 %	64 %	9 %
Total	100 %				
Actifs de couverture (en millions d'euros)	544	219	134	18	916
Actifs de couverture par pays (en % du total)	59 %	24 %	15 %	2 %	100 %

Au 31 décembre 2014, le montant d'actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 894 millions d'euros (783 millions d'euros au 31 décembre 2013). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 11,5 %, 10,8 % et 4,2 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle de 7 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 2 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 489 millions d'euros en 2014 (496 millions d'euros en 2013). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

19.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les autres provisions non courantes figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2013	785	179	(174)	(35)	150	70	-	975
Autres avantages du personnel	137	12	(19)	(3)	(39)	2	-	91
Risques financiers	564	8	(39)	-	(127)	-	-	406
Autres risques	495	220	(140)	(27)	15	-	(2)	560
Reclassement part à moins d'un an	(221)	-	-	-	12	(40)	-	(249)
31/12/2013	975	241	(198)	(30)	(139)	(37)	(2)	809
Autres avantages du personnel	91	20	(15)	(1)	(1)	(2)	-	92
Risques financiers	406	39	(15)	(1)	245	-	-	674
Autres risques	560	147	(127)	(23)	(33)	-	3	528
Reclassement part à moins d'un an	(249)	-	-	-	19	(16)	-	(247)
31/12/2014	809	206	(157)	(26)	231	(18)	3	1 048

Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé. Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,3 %	3,4 %
Taux d'inflation	1,8 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 3,0 %	2,0 % - 3,0 %

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent principalement la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence qui résulte des justes valeurs négatives des instruments financiers dérivés de taux (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) dans les sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent principalement les provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note H Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 528 millions d'euros au 31 décembre 2014 (560 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 333 millions d'euros pour la part à plus d'un an (330 millions au 31 décembre 2013).

Droit individuel à la formation (DIF)

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 9 millions au 31 décembre 2014.

20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

20.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Variations	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations ^(*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	932	969	(47)	10
Clients et autres débiteurs	10 960	10 993	(244)	210
Autres actifs courants d'exploitation	4 568	4 469	(57)	156
Stocks et créances d'exploitation (I)	16 460	16 431	(348)	376
Fournisseurs	(7 620)	(7 493)	(21)	(105)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 769)	(11 308)	654	(115)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(18 389)	(18 802)	632	(219)
Besoin en fonds de roulement (hors variations des provisions courantes) (I+II)	(1 929)	(2 371)	285	157
Provisions courantes	(3 844)	(3 670)	(129)	(45)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(247)	(249)	(16)	19
Besoin en fonds de roulement (y compris variations des provisions courantes)	(5 773)	(6 041)	156	111

(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion et mouvements de périmètre.

20.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014	Échéances				
		< 1 an	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	932	522	65	75	262	8
Clients et autres débiteurs	10 960	9 450	720	422	365	2
Autres actifs courants d'exploitation	4 568	4 017	214	221	114	2
Stocks et créances d'exploitation	I	16 460	13 989	1 000	718	741
Fournisseurs	(7 620)	(6 918)	(313)	(198)	(183)	(8)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 769)	(9 175)	(668)	(520)	(321)	(84)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(18 389)	(16 093)	(981)	(718)	(504)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I+II	(1 929)	(2 104)	19	(1)	237
						(80)

(en millions d'euros)	31/12/2013	Échéances				
		< 1 an	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	969	471	61	103	334	-
Clients et autres débiteurs	10 993	9 559	676	423	320	14
Autres actifs courants d'exploitation	4 469	3 885	178	249	148	9
Stocks et créances d'exploitation	I	16 431	13 915	915	775	803
Fournisseurs	(7 493)	(6 676)	(397)	(221)	(181)	(19)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 308)	(9 992)	(440)	(486)	(302)	(89)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(18 802)	(16 668)	(837)	(707)	(483)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I+II	(2 371)	(2 752)	78	68	320
						(84)

20.3 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients facturées	6 044	5 910
Dépréciations - créances clients	(441)	(390)
Créances clients nettes	5 602	5 519

Au 31 décembre 2014, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 388 millions d'euros (184 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles sont dépréciées à hauteur de 38 millions d'euros (32 millions d'euros au 31 décembre 2013). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 275 millions d'euros (269 millions d'euros au 31 décembre 2013) et sont dépréciées à hauteur de 183 millions d'euros (176 millions d'euros au 31 décembre 2013).

20.4 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2013	3 484	1 623	(1 368)	(180)	10	(70)	9	3 508
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	587	112	(75)	(10)	113	-	(1)	726
Service après-vente	451	113	(98)	(41)	(15)	-	(4)	408
Pertes à terminaison et risques chantiers	918	672	(492)	(47)	(32)	-	(9)	1 010
Litiges	596	149	(195)	(30)	(7)	-	(2)	512
Restructurations	35	42	(13)	(7)	(4)	-	-	54
Autres risques courants	698	267	(217)	(32)	(2)	-	(6)	710
Reclassement part à moins d'un an	221	-	-	-	(12)	40	-	249
31/12/2013	3 508	1 356	(1 089)	(166)	43	40	(21)	3 670
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	726	151	(71)	(13)	(38)	-	2	758
Service après-vente	408	108	(120)	(25)	7	-	2	379
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 010	738	(567)	(40)	27	-	8	1 176
Litiges	512	138	(142)	(32)	31	-	1	508
Restructurations	54	23	(29)	(11)	2	-	-	39
Autres risques courants	710	275	(203)	(23)	(27)	-	4	736
Reclassement part à moins d'un an	249	-	-	-	(19)	16	-	247
31/12/2014	3 670	1 432	(1 132)	(144)	(17)	16	18	3 844

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation, et concernent majoritairement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues). Ces provisions concernent, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 380 millions d'euros au 31 décembre 2014 (359 millions d'euros au 31 décembre 2013), Cofiroute pour 235 millions d'euros au 31 décembre 2014 (217 millions d'euros au 31 décembre 2013) et le groupe ANA pour 91 millions d'euros au 31 décembre 2014 (112 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les provisions pour autres risques courants comprennent notamment les provisions imputables aux remises en état des sites et repliement de chantiers pour 133 millions d'euros au 31 décembre 2014 (158 millions d'euros au 31 décembre 2013).

21. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2014, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 13,3 milliards d'euros, en diminution de 823 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Analyse par catégorie comptable (en millions d'euros)	Note	31/12/2014				31/12/2013		
		Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Courant (*)
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	21.1	(12 226)	(1)	(758)	(3)	(12 984)	(11 320)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	21.1	(4 585)	(2)	(965)	(3)	(5 549)	(5 903)
	Emprunts liés aux contrats de location-financement	21.1	(49)	(2)	(29)	(3)	(78)	(54)
	Dettes financières long terme (**)		(16 860)		(1 751)		(18 611)	(17 277)
	Billets de trésorerie	21.2.4	-	(999)	(3)	(999)	-	(969)
	Autres dettes financières courantes		-	(69)	(3)	(69)	-	(10)
	Découverts bancaires	21.2.2	-	(921)	(3)	(921)	-	(653)
	Comptes courants financiers passifs		-	(96)	(3)	(96)	-	(51)
	I - Dettes financières brutes		(16 860)		(3 835)		(20 695)	(17 277)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>		<i>(865)</i>		<i>-</i>		<i>(865)</i>	<i>(491)</i>
Prêts et créances	Prêts et créances financières collatéralisés	2	(6)	-	(8)	2	2	-
	Comptes courants financiers actifs		-	77	(4)	77	-	46
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	21.2.2	-	136	(4)	136	-	140
	Équivalents de trésorerie	21.2.2	-	3 716	(5)	3 716	-	3 469
	Disponibilités	21.2.2	-	2 696	(5)	2 696	-	2 136
Dérivés	II - Actifs financiers		2		6 624		6 626	2
	Instruments dérivés passifs	22	(275)	(2)	(226)	(3)	(500)	(275)
	Instruments dérivés actifs	22	897	(7)	391	(9)	1 288	562
	III - Instruments dérivés		623		165		788	287
Endettement financier net (I+II+III)			(16 235)		2 954		(13 281)	(16 988)
<i>Répartition par branche de l'endettement financier net :</i>								
<i>Concessions</i>			<i>(20 222)</i>		<i>302</i>		<i>(19 920)</i>	<i>(18 394)</i>
<i>Contracting</i>			<i>(2 463)</i>		<i>4 068</i>		<i>1 606</i>	<i>(2 300)</i>
<i>Holdings et immobilier</i>			<i>6 449</i>		<i>(1 416)</i>		<i>5 033</i>	<i>3 706</i>

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires	(1)	(12 226)	(11 320)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(4 908)	(6 232)
Dettes financières courantes	(3)	(4 061)	(3 246)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	213	186
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(5)	6 411	5 605
Prêts et créances collatéralisés non courants	(6)	2	2
Instruments dérivés actifs non courants	(7)	897	562
Prêts et créances collatéralisés courants	(8)	-	-
Instruments dérivés actifs courants	(9)	391	339
Endettement financier net		(13 281)	(14 104)

Les instruments dérivés actifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan en autres actifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et en autres actifs financiers courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés passifs sont présentés en dettes financières non courantes pour la part à plus d'un an et en dettes financières courantes pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs financiers courants et dettes financières courantes quelle que soit leur maturité.

21.1 Détail des dettes financières à long terme

Par branche, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2014 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013				
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(9 459)	-	(3 525)	(12 984)	(8 440)	-	(3 223)	(11 663)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(5 415)	(147)	13 ^(*)	(5 549)	(6 762)	(151)	8 ^(*)	(6 905)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(2)	(76)	-	(78)	(4)	(83)	-	(87)
Dettes financières à long terme	(14 876)	(223)	(3 512)	(18 611)	(15 205)	(235)	(3 215)	(18 655)

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 18,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en baisse de 44 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (18,7 milliards d'euros). Cette évolution résulte de

- la déconsolidation de VINCI Park qui a entraîné une diminution des dettes financières à long terme de -523 millions d'euros ;
- un placement privé réalisé par VINCI Holding dans le cadre de son programme EMTN, pour 200 millions d'euros en novembre 2014, augmenté de 50 millions d'euros en décembre 2014, pour une durée de 7 ans ;
- l'impact des refinancements du groupe ASF pour un montant net de -22 millions d'euros provenant d'une émission obligataire de 600 millions d'euros, assortie d'un coupon de 2,95 %, et d'une maturité de 10 ans, et de deux placements privés d'un total de 120 millions d'euros d'une durée de 15 ans. Ces éléments viennent pour partie refinancer des emprunts souscrits par ASF auprès de la CNA au taux moyen de 4,375 % pour 450 millions d'euros et des emprunts souscrits par ASF et Escota auprès de CNA/BEI au taux moyen de 5,75%, pour un montant global de 228 millions d'euros ;
- l'impact de la réévaluation des dettes couvertes en juste valeur (+374 millions d'euros) du fait de la baisse des taux longs.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2014					31/12/2013	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû
Emprunts obligataires				8 499	9 459	246	7 839
Groupe ASF				6 286	7 086	184	5 560
dont :							
ASF Emission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	530	5	500
ASF Emission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1 080	56	970
ASF Emission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650	765	19	650
ASF Emission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 868	44	1 575
ASF Emission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	777	19	700
ASF Emission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	618	17	-
Cofiroute				2 213	2 372	62	2 229
dont :							
Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	500	522	7	500
Emprunt avril 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600	632	21	600
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100	1 205	33	1 100
VINCI Airports				-	-	-	50
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				5 344	5 415	97	6 658
Groupe ASF				3 352	3 439	88	4 056
Emprunts CNA				2 080	2 164	63	2 529
dont :							
ASF CNA 1999/2002	EUR	4,4 %	mai 2014	-	-	-	450
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	383	391	4	383
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	416	425	7	414
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532	557	26	532
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	791	26	750
Emprunts CNA/BEI				735	757	22	963
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	413	431	19	413
Emprunts BEI				436	429	3	464
Lignes de crédit				100	94	-	100
Cofiroute				1 001	1 008	8	1 053
Arcour				595	572	-	600
dont Arcour 2008	EUR	E6M	mars 2018	397	395	-	400
VINCI Airports				338	339	1	369
VINCI Park^(*)				-	-	-	520
Autres concessions				58	58	-	61
Emprunts liés aux contrats de location-financement				2	2	-	4
Dettes financières à long terme				13 844	14 876	344	14 500
^(*) Déconsolidé le 4 juin 2014.							

Holdings

(en millions d'euros)	31/12/2014					31/12/2013		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				3 369	3 525	62	3 119	3 223
VINCI SA				3 369	3 525	62	3 119	3 223
dont :								
Emprunt février 2013	EUR	E3M	février 2015	300	300	-	300	300
Emprunt avril 2013	EUR	E3M	avril 2016	500	500	1	500	500
Emprunt décembre 2011 et assimilation janvier 2012	EUR	4,1 %	février 2017	1 000	1 069	36	1 000	1 065
Emprunt mars 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	816	19	750	785
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				-	(13)	-	-	(8)
VINCI SA^(*)				-	(13)	-	-	(8)
Dettes financières à long terme				3 369	3 512	62	3 119	3 215

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

21.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose d'un montant de 10,5 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,5 milliards d'euros de trésorerie nette gérée (voir note E.21.2.2 Trésorerie nette gérée) et 6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles (voir note E.21.2.3 Lignes de crédit revolver).

21.2.1 Échéancier des dettes

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2014, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	(12 984)	(11 868)	(450)	-	-	(1 001)	(3 629)	(6 787)
Flux d'intérêts	-	(3 109)	(203)	(124)	(166)	(491)	(1 231)	(894)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	(5 549)	(5 490)	(32)	(241)	(589)	(847)	(2 571)	(1 209)
Flux d'intérêts	-	(621)	(69)	(44)	(74)	(143)	(191)	(100)
Emprunts liés aux contrats de location-financement								
Capital	(78)	(78)	(8)	(8)	(12)	(19)	(26)	(4)
Flux d'intérêts	-	(5)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	-
Dettes financières à long terme	(18 611)	(21 170)	(763)	(418)	(842)	(2 502)	(7 651)	(8 995)
Billets de trésorerie	(999)	(999)	(999)	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(69)	(69)	(69)	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	(921)	(921)	(921)	-	-	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(96)	(96)	(96)	-	-	-	-	-
I - Dettes financières	(20 695)	(23 254)	(2 847)	(418)	(842)	(2 502)	(7 651)	(8 995)
II - Actifs financiers	6 626^(*)							
Instruments dérivés passifs	(500)	(453)	(13)	(39)	(37)	(80)	(196)	(87)
Instruments dérivés actifs	1 288	1 444	80	74	71	216	561	442
III - Instruments financiers dérivés	788	991	67	35	34	136	365	355
Endettement financier net (I+II+III)	(13 281)	-						
Dettes fournisseurs	(7 620)	(7 620)	(6 917)	(313)	(198)	(73)	(110)	(8)

(*) Dont 6,5 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 3,7 milliards d'euros et de disponibilités pour 2,7 milliards d'euros (voir note E.21.2.2 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2014, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 5,2 ans (5,7 ans au 31 décembre 2013). Elle est de 5,8 ans pour les filiales concessionnaires, de 3 ans pour les holdings (y compris VINCI Immobilier) et de 3,6 ans pour le contracting.

21.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	
			Total	
Équivalents de trésorerie	191	425	3 099	3 716
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	60	125	650	835
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	131	300	2 449	2 880
Disponibilités	94	1 811	791	2 696
Découverts bancaires	-	(617)	(303)	(921)
Trésorerie nette	284	1 619	3 588	5 491
Actifs financiers de gestion de trésorerie	66	64	6	136
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	12	5	18
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	34	-	36
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	65	17	1	83
Billets de trésorerie émis	-	-	(999)	(999)
Autres dettes financières courantes	(6)	(63)	-	(69)
Solde des comptes courants de trésorerie	1 021	2 552	(3 592)	(19)
Trésorerie nette gérée	1 365	4 171	(996)	4 540

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	
			Total	
Équivalents de trésorerie	282	429	2 759	3 469
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	147	77	313	537
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	134	352	2 446	2 932
Disponibilités	137	1 453	546	2 136
Découverts bancaires	(3)	(469)	(181)	(653)
Trésorerie nette	416	1 413	3 123	4 952
Actifs financiers de gestion de trésorerie	57	76	6	140
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	1	5	6
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	7	67	-	74
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	51	9	1	60
Billets de trésorerie émis	-	-	(969)	(969)
Autres dettes financières courantes	(4)	(5)	-	(10)
Solde des comptes courants de trésorerie	(942)	3 038	(2 101)	(5)
Trésorerie nette gérée	(473)	4 522	59	4 108

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 1,8 milliard d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de *cash pooling*. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2014 un encours de placements de 0,8 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2014, ces placements représentent un encours de 2 milliards d'euros dont 0,3 milliard d'euros pour les concessions et 1,6 milliard d'euros pour le contracting.

21.2.3 Lignes de crédit revolver

En mai 2014, VINCI, ASF et Cofiroute ont renégocié leurs lignes de crédit revolver. Les trois lignes de crédit ont désormais une maturité commune de 5 ans portant l'échéance à mai 2019, assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs. Les montants autorisés pour VINCI et ASF ont été ramenés à respectivement 3 830 millions d'euros et 1 670 millions d'euros (contre 4 000 millions d'euros et 1 785 millions d'euros avant amendement).

Au 31 décembre 2014, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2014	Autorisations au 31/12/2014	Échéances		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	-	3 830	-	3 830	-
ASF : crédit syndiqué	-	1 670	-	1 670	-
Cofiroute : crédit syndiqué	-	500	-	500	-
Total	-	6 000	-	6 000	-

21.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2014 d'un programme de billets de trésorerie de 2,5 milliards d'euros pour VINCI SA et de 0,5 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's. Le programme VINCI SA est en outre noté P2 par Moody's. Au 31 décembre 2014, seul VINCI SA avait utilisé son programme à hauteur de 999 millions d'euros.

21.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non respect des ratios financiers. Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios ⁽¹⁾	Niveaux atteints au 31/12/2014	
					Seuils	
ASF	Emprunts CNA (Caisse Nationale des Autoroutes)	2 815	2 815	EFN consolidé / Ebitda consolidé Ebitda consolidé / frais financiers consolidé	< ou = 7 > 2,2	4,4 5,6
	Ligne de crédit syndiquée	1 670	-	EFN consolidé (2) / Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence / frais financiers consolidés	< ou = 7 > ou = 2,2	4,4 5,5

(1) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(2) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

21.2.6 Notations de crédit

Le 31 mars 2014, l'agence de notation Standard & Poor's a amélioré la note de crédit long terme du Groupe, de BBB+ à A-, avec une perspective stable.

Au 31 Décembre 2014, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A-	Stable
	Moody's	Baa1	Stable
ASF	Standard & Poor's	A-	Stable
	Moody's	Baa1	Stable
Cofiroute	Standard & Poor's	A-	Stable

22. Informations relatives à la gestion des risques financiers

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est normalement assurée par la direction financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VFI), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)		Note	31/12/2014	31/12/2013
			Juste valeur ^(*)	Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		22.1.2	993	612
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie		22.1.3	(207)	(172)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		22.1.4	44	36
Dérivés de taux			830	476
Dérivés de change : couverture de juste valeur		22.3.1	(35)	(40)
Dérivés de change : couverture d'investissement net		22.3.1	(2)	7
Dérivés de change : non qualifiés de couverture		22.3.1	(1)	1
Dérivés de change			(38)	(32)
Autres dérivés			(4)	(3)
Total des instruments dérivés			788	441

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 130 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 124 millions d'euros au 31 décembre 2013.

22.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling du Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (*swaps*) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2014, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										Total
	Taux fixe			Inflation			Taux variable				
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	11 268	81 %	4,90 %	618	4 %	3,87 %	1 972	14 %	0,89 %	13 858	4,29 %
Contracting	199	90 %	4,25 %	-	0 %	0,00 %	23	10 %	1,70 %	222	3,99 %
Holdings	2 063	61 %	3,73 %	-	0 %	0,00 %	1 299	39 %	0,73 %	3 362	2,57 %
Total au 31/12/2014	13 530	78 %	4,72 %	618	4 %	3,87 %	3 294	19 %	0,83 %	17 441	3,95 %
Total au 31/12/2013	13 741	77 %	4,81 %	616	3 %	4,38 %	3 493	20 %	0,93 %	17 850	4,03 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										Total
	Taux fixe			Inflation			Taux variable				
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	9 131	66 %	4,49 %	418	3 %	3,13 %	4 308	31 %	1,43 %	13 858	3,50 %
Contracting	197	89 %	4,26 %	-	0 %	0,00 %	25	11 %	1,49 %	222	3,95 %
Holdings	280	8 %	3,65 %	-	0 %	0,00 %	3 082	92 %	1,57 %	3 362	1,74 %
Total au 31/12/2014	9 608	55 %	4,46 %	418	2 %	3,13 %	7 415	43 %	1,49 %	17 441	3,17 %
Total au 31/12/2013	8 828	49 %	4,90 %	556	3 %	3,23 %	8 467	47 %	1,83 %	17 850	3,39 %

22.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2014 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2014				Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Résultat			Capitaux propres		
	< 1 an		entre 1 et 2 ans				entre 3 et 5 ans		> 5 ans		Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	
	Dettes à taux variable après couverture comptable	Actifs à taux variable après couverture comptable	Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Total	(21)	21	-	-	-	-	-
Dettes à taux variable après couverture comptable					(21)	21	-	-	-	-	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable					11	(11)	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture					11	(11)	-	-	-	-	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie					-	-	-	-	93	(96)	-	-
Total					1	(1)			93	(96)		

22.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2014					Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Résultat			Capitaux propres	
	< 1 an		entre 1 et 2 ans		entre 3 et 5 ans		> 5 ans		Impact du calcul de sensibilité + 25 bps		Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	
	Dettes à taux variable après couverture comptable	Actifs à taux variable après couverture comptable	Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Total	(21)	21	-	-	-	-	-
Dettes à taux variable après couverture comptable					(21)	21	-	-	-	-	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable					11	(11)	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture					11	(11)	-	-	-	-	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie					-	-	-	-	93	(96)	-	-
Total					1	(1)			93	(96)		

(en millions d'euros)	31/12/2013					Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Résultat			Capitaux propres	
	< 1 an		entre 1 et 2 ans		entre 3 et 5 ans		> 5 ans		Impact du calcul de sensibilité + 25 bps		Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	
	Dettes à taux variable après couverture comptable	Actifs à taux variable après couverture comptable	Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Total	(21)	21	-	-	-	-	-
Dettes à taux variable après couverture comptable					(21)	21	-	-	-	-	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable					11	(11)	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture					11	(11)	-	-	-	-	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie					-	-	-	-	93	(96)	-	-
Total					1	(1)			93	(96)		

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

22.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Couverture des flux de trésorerie « certains »

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie « hautement probables »

Le Groupe a mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2020. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2014, la juste valeur du portefeuille de ces swaps est de -28 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2014					
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	15	318	575	297	1 205	(178)
FRA (Forward Rate Agreement)	2 400	800	-	-	3 200	(1)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie certains	2 415	1 118	575	297	4 405	(179)
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)	-	4	633	130	767	(28)
Total	2 415	1 122	1 208	427	5 172	(207)

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2014 se réalisent :

(en millions d'euros)	Juste valeur	Situation au 31/12/2014			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable^(*)	(28)	-	(28)	-	-

(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2014 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Situation au 31/12/2014			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(182)	(47)	(38)	(60)	(37)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(80)	(39)	(23)	(28)	9
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(262)	(85)	(61)	(88)	(28)

Au 31 décembre 2013, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

	31/12/2013					
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	103	73	1 017	295	1 488	(176)
FRA (Forward Rate Agreement)	3 000	-	-	-	3 000	1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	3	3	54	-	59	(5)
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie certains	3 106	76	1 071	295	4 547	(180)
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)	-	-	4	633	637	8
Total	3 106	76	1 075	928	5 184	(172)

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attendait à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2013 se réalisent :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2013				
	Flux de trésorerie attendus				
	Juste valeur	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable ^(*)	8	-	-	-	8

(*) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

22.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2014					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	41	-	1 000	-	1 041	50
FRA (Forward Rate Agreement)	7 396	5 691	-	-	13 087	(6)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	7 437	5 691	1 000	-	14 128	44

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	1 230	41	1	130	1 401	36
FRA (Forward Rate Agreement)	3 729	-	-	-	3 729	1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	130	-	-	-	130	-
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	5 089	41	1	130	5 260	36

Ces opérations sont principalement des swaps ou des FRA (Forward Rate Agreement) à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a notamment développé une stratégie de fixation à horizon deux ans des dettes à taux variable par l'intermédiaire de FRA.

22.2 Risque de change

22.2.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	-	-	162	226	388	(35)
Dérivés de change : couverture de juste valeur	-	-	162	226	388	(35)
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	12	-	219	108	339	(2)
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change : couverture d'investissement net	12	-	219	108	339	(2)
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	69	28	1	-	98	(1)
Change à terme	20	-	-	-	20	-
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	90	28	1	-	118	(1)
Total des instruments dérivés de change	101	28	381	334	845	(38)

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	-	-	162	226	388	(40)
Dérivés de change : couverture de juste valeur	-	-	162	226	388	(40)
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	59	-	170	38	267	7
Change à terme	70	-	-	-	70	-
Dérivés de change : couverture d'investissement net	129	-	170	38	337	7
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	32	8	5	-	45	1
Change à terme	98	5	4	-	107	-
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	130	13	9	-	152	1
Total des instruments dérivés de change	259	13	341	264	876	(32)

22.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
Euro	18 167	97,6 %	18 233	97,7 %
Franc suisse	257	1,4 %	247	1,3 %
Yen	117	0,6 %	98	0,5 %
Dollar américain	22	0,1 %	21	0,1 %
Livre Sterling	-	0,0 %	10	0,1 %
Autres devises	48	0,3 %	46	0,2 %
Total des dettes à long terme	18 611	100,0 %	18 655	100,0 %

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.

Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change.

22.2.3 Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 72% dans la zone euro. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en euros et en dollars, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des *swaps de change (cross currency swaps)* et par des achats ou ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. En revanche, VINCI ne couvre généralement pas le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

22.2.4 Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Devises	USD (Dollar Américain)	RUB (Rouble russe)	CHF (Franc Suisse)
Cours de clôture	1 2141	72 337	1 2024	737 297
Exposition	341	(27)	31	(32)
Couverture	(216)	30	(30)	-
Position nette	124	4	2	(32)

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif sur les comptes de 9 millions d'euros avant impôt.

22.3 Accords de compensation

Au 31 décembre 2014 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour certains de ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

	31/12/2014			31/12/2013	
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ^(*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ^(*)	Impact des accords de compensation
(en millions d'euros)					
Instruments dérivés actifs	1 288	(328)	960	902	(292)
Instruments dérivés passifs	(500)	328	(172)	(461)	292
Instruments dérivés nets	788		788	441	

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

22.4 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ 33 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédit documentaire...). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.20.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2014, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

22.5 Risque actions

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 35 614 382 actions VINCI (soit 6 % du capital) acquises au prix moyen de 43,81 euros. S'agissant d'actions autodétenues, une variation à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite.

22.6 Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Pour son activité de petits contrats en France, dont la durée moyenne est inférieure à trois mois et qui ne bénéficient pas de clauses de révision de prix, Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (*swaps* inférieurs à trois mois en moyenne).

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2014, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 38 %.

23. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés			-	1			1	1	-	-	1
Titres de participation non cotés			-	125			125	-	-	125	125
Prêts et créances financières	-	-	-	-	805	-	805	-	805	-	805
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	-	-	-	125	805	-	930	1	805	125	930
II - Instruments dérivés actifs	265	1 023	-	-	-	-	1 288	-	1 288	-	1 288
Actifs financiers de gestion de trésorerie			136				136	18	119	-	136
Comptes courants financiers actifs			77				77	77	-	-	77
Équivalents de trésorerie			3 716				3 716	835	2 880 ⁽³⁾	-	3 716
Disponibilités			2 696				2 696	2 696	-	-	2 696
III - Actifs financiers courants	-	-	6 624	-	-	-	6 624	3 625	2 999	-	6 624
Total actif	265	1 023	6 624	125	805	-	8 842	3 626	5 092	125	8 842
Emprunts obligataires				(12 984)	(12 984)		(13 177)	(1 031)	-	(14 208)	
Autres emprunts bancaires et autres				(5 549)	(5 549)		(1 900) ⁽⁴⁾	(3 877)	-	(5 777)	
Emprunts liés aux contrats de location-financement				(78)	(78)		-	(78)	-	(78)	
IV - Dettes financières à long terme				(18 611)	(18 611)		(15 076)	(4 986)	-	(20 062)	
V - Instruments dérivés passifs	(222)	(278)				-	(500)	-	(500)	-	(500)
Autres dettes financières courantes				(1 068)	(1 068)		-	(1 068)	-	(1 068)	
Comptes courants financiers passifs				(96)	(96)		(96)	-	-	(96)	
Découverts bancaires				(921)	(921)		(921)	-	-	(921)	
VI - Passifs financiers courants				(2 084)	(2 084)		(1 016)	(1 068)	-	(2 084)	
Total passif	(222)	(278)	-	-	-	(20 695)	(21 195)	(16 093)	(6 554)	-	(22 647)
Total	43	745	6 624	125	805	(20 695)	(12 353)	(12 467)	(1 462)	125	(13 804)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.15 Autres actifs financiers non courants, hors prêts et créances collatéralisés non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2014.

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur		
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables
Titres de participation cotés			-	1			1	1	-	-
Titres de participation non cotés			-	173			173	-	-	173
Prêts et créances financières	-	-	-	-	568	-	568	-	568	-
I - Actifs financiers non courants ⁽²⁾	-	-	-	173	568	-	742	1	568	173
II - Instruments dérivés actifs	216	685	-	-	-	-	902	-	902	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie			140				140	6	134	
Comptes courants financiers actifs			46				46	46	-	46
Équivalents de trésorerie			3 469				3 469	537	2 932 ⁽³⁾	3 469
Disponibilités			2 136				2 136	2 136		2 136
III - Actifs financiers courants	-	-	5 791	-	-	-	5 791	2 725	3 066	-
Total actif	216	685	5 791	173	568	-	7 434	2 726	4 536	173
Emprunts obligataires				(11 663)	(11 663)		(11 777)	(825)	-	(12 601)
Autres emprunts bancaires et autres				(6 905)	(6 905)		(2 404) ⁽⁴⁾	(4 418)	-	(6 823)
Emprunts liés aux contrats de location-financement				(87)	(87)		-	(87)	-	(87)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(18 654)	(18 654)	(14 181)	(5 330)	-
V - Instruments dérivés passifs	(179)	(282)				-	(461)	-	(461)	-
Autres dettes financières courantes				(979)	(979)		-	(979)	-	(979)
Comptes courants financiers passifs				(51)	(51)		(51)	-	-	(51)
Découverts bancaires				(653)	(653)		(653)	-	-	(653)
VI - Passifs financiers courants				(1 683)	(1 683)		(704)	(979)	-	(1 683)
Total passif	(179)	(282)	-	-	-	(20 337)	(20 798)	(14 885)	(6 769)	-
Total	37	404	5 791	173	568	(20 337)	(13 364)	(12 160)	173	173
										(14 220)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.15 Autres actifs financiers non courants, hors prêts et créances collatéralisés non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP (partenariats public-privé)

24. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées

24.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
VINCI Autoroutes						
Groupe ASF						
ASF 2 714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2033	Actif incorporel.
Escota 459 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2027	Actif incorporel.
Cofiroute						
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2031	Actif incorporel.
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086	Actif incorporel.
Acour						
A19 101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070	Actif incorporel.
VINCI Airports						
Société concessionnaire ANA 10 aéroports au Portugal	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2063	Actif incorporel.
Cambodia Airports (SCA) Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest Aéroport dans la région de Nantes	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065	Actif incorporel.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable IFRIC 12
Autres concessions						
Consortium Stade de France			Subvention d'investissement + indemnité compensatrice d'absence de club résident (actuellement suspendue).	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Actif incorporel.
MMArena Stade du Mans (France)	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Carabus-Transport collectif en site propre (Martinique)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes club résident + recettes diverses.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Créance financière.

24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Groupe ASF	1 681	2 072
Cofiroute	584	772
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	370	374
VINCI Park ^(*)	-	85
Autres	54	79
Total	2 689	3 383

(*) Déconsolidé le 4 juin 2014.

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés autoroutières (groupe ASF, Cofiroute) concernent pour l'essentiel les engagements d'investissement pris par les sociétés concessionnaires d'autoroutes dans le cadre des contrats de plan pluriannuels.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour) sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	600
Autres sociétés concessionnaires			23

Les financements de projets sont sans recours contre VINCI SA.

24.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et de PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe sont engagées, le cas échéant, à réaliser des investissements. Au 31 décembre 2014, les obligations d'investissement du Groupe au titre des contrats de concession et PPP, modèle de la créance financière et/ou mixte, s'élèvent à 50 millions d'euros et concernent la société Caraïbus.

Pour les sociétés de projet en partenariat public-privé, celles-ci reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leurs investissements.

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Celles-ci s'élèvent à 74 millions d'euros, dont 37 millions d'euros pour le parking des loueurs de Nice et 37 millions d'euros pour MMArena Stade du Mans.

25. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

25.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12	
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement) à l'international						
A5 Malsch-Offenburg A-Modell (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). Effet de régulation écologique sur les tarifs (risque trafic).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.
Gravia (voie express R1) (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Ohio River Bridges East End Crossing Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès (États Unis)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2051	Créance financière.
Olympia Odos Autoroute à péage reliant Elefsina-Corinthe-Patras-Tsakona (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
Infrastructures ferroviaires						
Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation (risque trafic).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km)	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note E.14.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises.

G. Autres notes

26. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

26.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2014 et 2013 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations	11 831	10 424
Charges sociales patronales	7 933	6 016
Avantages postérieurs à l'emploi	642	2 393
Indemnités de fin de contrat de travail	1 864	-
Paiements en actions ^(*)	6 091	6 129
Jetons de présence	1 014	994

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note E.18 Paiements en actions.

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2014 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2014, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 64,3 millions d'euros (53,5 millions d'euros au 31 décembre 2013).

26.2 Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.14.2 Informations financières agrégées.

Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD) est actionnaire de VINCI à hauteur de 5,3 %. VINCI Construction Grands Projets et QD détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) consolidée par mise en équivalence. Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 327 millions d'euros en 2014.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

27. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

27.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Contrats de location simple	1 098	1 164
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	167	246
Redevances fixes VINCI Park ^(**)	-	271

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP)

(**) Déconsolidé le 4 juin 2014.

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 098 millions d'euros au 31 décembre 2014 (1 164 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 668 millions d'euros de contrats immobiliers (765 millions d'euros au 31 décembre 2013), 362 millions d'euros de contrats mobiliers (340 millions d'euros au 31 décembre 2013) et 68 millions d'euros de droits de fortage (exploitation de carrières) (59 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier, Eurovia et VINCI Energies.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1 098	338	614	146
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	167	107	61	-

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

27.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Sûretés réelles	36	36
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées ^(*)	69	59
Autres engagements donnés (reçus)	282	246

(*) Quote-part du Groupe sur un montant d'engagement total de 156 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 140 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession et PPP, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement VINCI Energies et Eurovia.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contre garanties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, et que ce risque aboutit à une obligation pour le Groupe ne pouvant s'éteindre que par une sortie de ressources, une provision est alors constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.14.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises ;
- en note E.16.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction ;
- en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite ;
- en note F.24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ;
- en note F.24.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte.

Autres engagements donnés (reçus)

Les garanties de passif accordées par le Groupe dans le cadre de la cession de VINCI Park garantissent notamment l'existence des sociétés et du patrimoine de VINCI Park, la régularité de ses contrats ainsi que l'absence d'autres litiges en cours que ceux déclarés au moment de la cession. Elles portent également sur l'exactitude des comptabilités des sociétés constituant VINCI Park et de leur situation fiscale vis-à-vis des administrations compétentes. Elles pourraient aussi être engagées si d'éventuelles pollutions de parkings non révélées lors de la cession et susceptibles d'engendrer des coûts additionnels de dépollution ou de remise en état venaient à être découvertes.

En 2014, le Groupe a souscrit à deux émissions obligataires de la Foncière du Montout (société portant le futur stade de l'Olympique Lyonnais) pour un montant de 80 millions d'euros. Le Groupe bénéficie, au titre des sommes prêtées, d'une garantie de remboursement de la part du département du Rhône et d'une promesse d'achat consentie par la société Pathé. Ces garanties sont activables en cas de non remboursement des sommes prêtées à l'échéance et/ou en cas de défaut de la Foncière du Montout.

28. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2014	%	2013	%	2014	%	2013	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,2	88 %	7,9	87 %	8,7	89 %	8,6	88 %
VINCI SA	0,4	5 %	0,4	4 %	0,4	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	6,8	84 %	7,6	83 %	8,3	85 %	8,3	84 %
Prestations et diligences directement liées	0,7	9 %	0,9	10 %	0,7	7 %	1,0	10 %
VINCI SA	0,1	1 %	0,2	2 %	0,4	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	0,6	7 %	0,7	7 %	0,3	4 %	0,6	6 %
Sous-total audit	7,9	97 %	8,8	97 %	9,4	96 %	9,6	98 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,3	3 %	0,3	3 %	0,3	4 %	0,1	1 %
Autres	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Sous-total autres prestations	0,3	3 %	0,3	3 %	0,3	4 %	0,2	2 %
Total	8,2	100 %	9,1	100 %	9,7	100 %	9,8	100 %

H. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférent ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du 31 décembre 2014 sont les suivants :

- La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de quinze entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de onze personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation porte sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence^(*) et à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Île-de-France. Par jugement du 17 décembre 2013 le tribunal de grande instance de Paris a déclaré irrecevables les demandes formulées par la Région Île-de-France et déclaré son action prescrite. La Région Île-de-France a interjeté appel de cette décision en janvier 2014. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés «Brightwater central»). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre une vingtaine d'entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation de ces entreprises prononcée par le Conseil de la concurrence^(*) le 21 mars 2006.

En juillet 2014, la SNCF a demandé au tribunal de prononcer la nullité de ces marchés conclus en 1993 et croit pouvoir solliciter la restitution du prix payé à l'époque en conservant gratuitement la jouissance des ouvrages qu'elle a réceptionnés et qu'elle exploite depuis une quinzaine d'années. Le Groupe estime ces prétentions excessives et infondées et considère, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des Routes et des Autoroutes de la République tchèque (« RMD »). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (i) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (ii) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues ont réduit très significativement les demandes initiales. Concernant les autres réclamations portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle du RMD s'élève à 3,37 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues au cours de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs et des expertises techniques sont en cours sur le chantier. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Soletanche-Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. Soletanche Bachy conteste le bien fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT de son côté fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 50 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

• La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC pour un montant de 23 millions de dollars canadien. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013 car le Maître d'Ouvrage a estimé que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux engagé devant le Superior Court of Ontario dans lequel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive et PIC réclame à Freyssinet Canada et plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 55 millions de dollars canadiens au titre des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

• Le 13 juin 2013, la Fédération Française de Rugby (FFR) a assigné le Consortium Stade de France (CSDF) devant le tribunal de grande instance de Paris invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du Stade conclue le 26 avril 1995 pour une durée de 15 ans. La FFR fait valoir que dès l'origine, cette convention aurait contenu un déséquilibre, inhérent à sa structure et aux conditions de sa conclusion, lequel se serait accentué dans le cadre de son exécution. La FFR invoque un préjudice qu'elle chiffre à 164 millions d'euros, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par le CSDF. La FFR reproche également au CSDF d'avoir profité de la notoriété du XV de France pour promouvoir et vendre ses produits, ce au travers d'opérations promotionnelles, d'organisation de jeux, ou d'usages de l'image de la FFR lui causant prétendument un préjudice de 50 milliers d'euros. Par ailleurs, la FFR réclame au CSDF l'indemnisation du préjudice, évalué par elle à 1,5 million d'euros au titre du préjudice d'image et à 754 milliers d'euros en réparation du préjudice économique et financier, que lui aurait causé l'annulation du match de rugby France-Irlande prévu le 11 février 2012 et reporté au 4 mars 2012. Cette annulation avait été décidée en raison des conditions météorologiques qui avaient provoqué le gel de la pelouse. Le CSDF conteste le bien-fondé de l'ensemble de ces demandes. Dans chacune de ces deux procédures, un sursis à statuer a été ordonné dans l'attente d'une décision définitive dans l'instance initiée par la FFR devant le tribunal administratif de Paris. Par une requête introduite le 17 mai 2013, la FFR a demandé en effet au tribunal administratif d'annuler certaines clauses du contrat de concession qu'elle prétend être de caractère règlementaire et contraires à certaines dispositions du Code des Sports et, d'enjoindre à l'État de saisir le juge du contrat afin que celui-ci décide d'une éventuelle résolution du contrat s'il le juge nécessaire. Par un jugement en date du 3 octobre 2014, le tribunal administratif a rejeté la requête de la FFR, laquelle a fait appel du jugement devant la cour administrative d'appel de Paris par requête en date du 5 décembre 2014. Par ailleurs, par des conclusions en date du 19 novembre 2014, la FFR s'est désistée de son action devant le tribunal de grande instance de Paris dans l'instance concernant l'annulation du match France – Irlande et annonce son intention de saisir le tribunal de Bobigny compte tenu de l'exception d'incompétence territoriale soulevé *in limine litis* par le CSDF. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

(*) Devenu Autorité de la concurrence.

I. Événements postérieurs à la clôture

29. Affectation du résultat 2014

Le Conseil d'administration a arrêté, le 4 février 2015, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 avril 2015 un dividende de 2,22 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2014 (1,00 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 1,22 euro par action, lequel serait versé le 29 avril 2015 (avec détachement du coupon le 27 avril 2015).

30. Autres événements postérieurs à la clôture

30.1 Relations avec l'État concernant les contrats de concessions autoroutières en France

À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité de la Concurrence et de la mise en cause des concessions d'autoroutes au lendemain de l'abandon de l'Écotaxe, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont trouvées au centre d'une polémique politique en France.

Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2014, le Premier ministre a demandé aux sociétés de formuler des propositions, dans le respect du droit des contrats, pour trouver une issue à la crise déclenchée par ce rapport. Le projet élaboré en lien avec les services de l'État et remis au gouvernement le 29 décembre 2014 par les sociétés concessionnaires n'avait pas reçu de réponse formelle de l'État fin janvier.

C'est dans ce contexte que le Premier Ministre a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin d'associer le Parlement aux réflexions et discussions sur les sociétés concessionnaires. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, le gouvernement a décidé, le 27 janvier 2015, de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1^{er} février 2015.

Cette décision contrevenant aux principes du contrat, toutes les sociétés concessionnaires concernées ont décidé d'entamer les procédures contentieuses permettant de rétablir la légalité contractuelle et de préserver leurs droits, tout en rappelant qu'elles continuaient à privilégier la voie de la négociation et qu'elles se tenaient à la disposition du gouvernement pour discuter des propositions qu'elles lui avaient faites.

J. Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2014

Sociétés contrôlées

IG : intégration globale

		au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
		Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS					
VINCI Autoroutes					
Autoroutes du Sud de la France (ASF)		IG	100,00	IG	100,00
Escota		IG	99,29	IG	99,29
Cofiroute		IG	100,00	IG	83,33
Arcur (A19)		IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports					
ANA (Portugal)		IG	100,00	IG	99,98
SCA - Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong (Cambodge)		IG	70,00	IG	70,00
SCAGO - aéroports du Grand Ouest		IG	85,00	IG	85,00
SEAGI - aéroport de Grenoble Isère		IG	100,00	IG	99,00
SEACA - aéroport de Chambéry		IG	100,00	IG	100,00
SEACFA - aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne		IG	100,00	IG	99,00
SEAQC - aéroport de Quimper-Cornouaille		IG	100,00	IG	99,00
SEAPB - aéroport de Poitiers Biard		IG	100,00	IG	100,00
Stades					
Consortium Stade de France		IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium		IG	100,00	IG	100,00
Autres concessions et holdings					
Lucitea (Éclairage public de Rouen)		IG	100,00	IG	100,00
Caraïbus (Martinique)		IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SAS		IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park (*)					
				IG	100,00

(*) Suite à l'ouverture du capital de VINCI Park en 2014 (cf. note B.2 Ouverture du capital de VINCI Park), la participation détenue dans le nouvel ensemble est désormais présentée parmi les sociétés mises en équivalence.

		au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
		Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. CONTRACTING					
VINCI Energies					
VINCI Energies France					
CEF Nord		IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Picardie Infra		IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Nord Industrie		IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle		IG	100,00	IG	100,00
Imhoff		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Lorraine-Alsace		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Franche Comté		IG	100,00	IG	100,00
Cigma		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Dauphiné		IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Electrique		IG	100,00	IG	100,00
Etablissements Jean Graniou		IG	100,00	IG	100,00
Santerne Marseille		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Industrie Sud-Est		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Toulouse		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Polynésie		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Pau		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Bordeaux		IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec IBDL		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Loire-Océan		IG	100,00	IG	100,00
Barillec		IG	99,99	IG	99,99
Ceglec Infra Bretagne		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Portes de Bretagne		IG	100,00	IG	100,00
Masselin Energie		IG	99,95	IG	99,95
Ceglec Haute-Normandie		IG	100,00	IG	100,00
Saga Entreprise		IG	100,00	IG	100,00
Interact Systemes IDF		IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive		IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Paris		IG	100,00	IG	100,00
Cigma île de France		IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau		IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises		IG	100,00	IG	100,00
Santerne Île-de-France		IG	100,00	IG	100,00
Tunzini		IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire		IG	100,00	IG	100,00
GTIE Tertiaire		IG	100,00	IG	100,00
Saga Tertiaire		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Tertiaire Île-de-France		IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie		IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Space SA		IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur		IG	100,00	IG	100,00
Novintel		IG	100,00	IG	100,00
Santerne Méditerranée		IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Telecommunication		IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France		IG	100,00	IG	100,00
Imoptel		IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Telecom		IG	100,00	IG	100,00
Synerail Construction		IG	60,00	IG	60,00
Energilec		IG	100,00	IG	100,00
Opteur IDF Tertiaire		IG	100,00	IG	100,00
Arteis		IG	100,00	IG	100,00

		au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
		Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Ceglec Missenard		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Elmo		IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM IDF		IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre Ouest		IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Sud-Ouest		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Maintenance Tertiaire Sud Est		IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre Est		IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies International & Systems					
Ceglec SAS (Power Plant) (France)		IG	100,00	IG	100,00
Jetec Ingénierie (France)		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Oil & Gas (France)		IG	100,00	IG	100,00
Mentor IMC Group (Royaume-Uni)		IG	100,00		
Ceglec Mobility (France)		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec Nucléaire Sud Est (France)		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec NDT-PSC (France)		IG	100,00	IG	100,00
CG3N (France)		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec CEM (France)		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec NDT-PES (France)		IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (France)		IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande (France)		IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Synerys (France)		IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Energie (France)		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec SA (Brésil)		IG	100,00	IG	100,00
Ceglec (Maroc)		IG	98,70	IG	98,70
PT Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)		IG	99,72	IG	99,72
Electrix Pty (Australie)		IG	100,00		
Electrix Ltd (Nouvelle-Zélande)		IG	100,00		
VINCI Energies Europe					
Actenium Controlmatic GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Actenium Cegelec GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Axiants Networks & Solutions GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Actenium Cegelec Services GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Actenium BEA GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
H&F Industry GmbH (Allemagne)		IG	70,00	IG	70,00
Calanbau Brandschutzanlagen GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
G+H Isolierung GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
G+H Fassadentechnik GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Wrede & Niedecken GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
GFA Gesellschaft für Anlagenbau GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Calanbau - GFA Feuerschutz GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
GA Netztechnik GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Frankenluk Energieanlagenbau GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
GA Energieanlagenbau Nord GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
GA Energieanlagenbau Süd GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
GA Hochspannung Leitungsbau GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühlager und Industriebau (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Lagrange TWM GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
STINGL GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00

Comptes consolidés

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
SKE Technical Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Fritz & Macziol Software und Computervertrieb GmbH (Allemagne)	IG	100,00		
Axians ICT Austria GmbH (Autriche)	IG	100,00		
Cegelec Infra Technics NV (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Building Services SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industry NV/SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec BV Netherlands (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Communication Solutions B.V. (Pays-Bas)	IG	100,00		
Graniou ATEM Polska Sp.z.o.o (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
GA Energo technik s.r.o. (République Tchèque)	IG	78,34	IG	78,34
Tiab (Roumanie)	IG	93,36	IG	92,40
Vinci Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Powerteam Electrical Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00		
Axians Networks Limited (Royaume-Uni)	IG	100,00		
Emil Lundgren Vast AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Qbranch Aktiebolag (Suède)	IG	100,00		
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kreiegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Grossenbacher AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Micatet AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia				
Eurovia France				
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Emulithe	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Bitumes Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie Industrielle des Fillers et Chaux	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	53,00	IG	53,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00

Comptes consolidés

		au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
		Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia International					
Eurovia Teerbau GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
Elbekies GmbH (Allemagne)		IG	100,00	IG	100,00
SKBB - SAND + KIES Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)		IG	65,40	IG	65,40
Eurovia CS (République tchèque)		IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)		IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)		IG	99,19	IG	99,19
Granvia Construction s.r.o (Slovaquie)		IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)		IG	96,36	IG	96,36
Eurovia Polska (Pologne)		IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)		IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lietuva (Lithuanie)		IG	99,95	IG	97,11
Probisa Vias y Obras (Espagne)		IG	100,00	IG	100,00
Construction DJL (Canada)		IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Enterprises Ltd (Canada)		IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Maintenance Services Ltd (Canada)		IG	100,00	IG	100,00
Blacktop (Canada)		IG	100,00	IG	100,00
Imperial Paving (Canada)		IG	100,00		
Hubbard Construction (États-Unis)		IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)		IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)		IG	50,10	IG	50,10
Probisa Chile (Chili)		IG	50,10	IG	50,10
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)		IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd (Royaume-Uni)		IG	100,00	IG	100,00
Ringway Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)		IG	100,00	IG	100,00
NAPC Ltd (Inde)		IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie (Polynésie)		IG	82,99	IG	82,99
Eurovia Autres activités					
Cardem		IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS		IG	100,00	IG	100,00
SAR - Société d'Applications Routières		IG	100,00	IG	100,00
ETF - Eurovia Travaux Ferroviaires		IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction				
VINCI Construction France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de constructions	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes Construction	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industriels en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Île-de-France Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
GTM Normandie-Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud-Ouest TPGC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Est BTP	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment et Génie Civil de Lyon	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction International Network				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
SBTPC - Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Getelec TP (Guadeloupe)	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00

		au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
		Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI plc (Royaume-Uni)		IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK		IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investments Ltd		IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction		IG	100,00	IG	100,00
 Soletanche Freyssinet					
Soletanche Bachy France		IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS		IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant (Royaume-Uni)		IG	100,00	IG	100,00
Birmingham (Canada)		IG	80,63	IG	72,47
Nicholson Construction Company Inc (États-Unis)		IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)		IG	100,00	IG	100,00
Cimresa (Mexique)		IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Polska (Pologne)		IG	100,00	IG	100,00
Zetas (Turquie)		IG	60,00	IG	60,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)		IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet France		IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie		IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet de Mexico (Mexique)		(*) IG	78,98	MECO	39,49
Freyssinet UK (Royaume-Uni)		IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Menard Saudi Arabia (Arabie Saoudite)		IG	100,00	IG	100,00
IMMER Pty Ltd (Australie)		IG	100,00	IG	100,00
Menard		IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)		IG	100,00	IG	100,00
NUVIA Process (ex-Salvarem)		IG	100,00	IG	100,00
NUVIA Support (ex-Essor)		IG	100,00	IG	100,00
NUVIA Ltd (Royaume-Uni)		IG	100,00	IG	100,00
 (*) Changement de méthode suite au rachat des minoritaires de Freyssinet SA (Espagne) en octobre 2014.					
 Entrepose					
Entrepose Projets		IG	100,00	IG	100,00
Spiecapag		IG	100,00	IG	100,00
Geoccean		IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Services		IG	100,00	IG	100,00
Cofor		IG	95,01	IG	95,01
Geostock		IG	90,00	IG	90,00
 VINCI Construction Grands Projets					
VINCI Construction Terrassement		IG	100,00	IG	100,00
 Dodin Campenon Bernard					
 VINCI Immobilier					
VINCI Immobilier		IG	100,00	IG	100,00

Sociétés mises en équivalence

MEEA : entreprise associée

MECO : coentreprise

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Axxès (France)	MEEA	35,46	MEEA	35,46
VINCI Airports				
SEARD - Aéroports de Rennes et Dinard (France)	MECO	49,00	MECO	49,00
ADP - Aéroports de Paris (France)	MEEA	8,00	MEEA	8,00
VINCI Concessions				
Autres infrastructures autoroutières et routières				
Gravia (Slovaquie)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	MECO	53,62	MECO	53,62
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	MECO	33,29	MECO	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	MECO	58,51	MECO	58,51
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	MECO	35,00	MECO	35,00
Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Island Roads Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Lusoponte (ponts sur le Tage - Portugal)	MECO	37,27	MECO	37,27
NWCC - North West Concession Company (autoroute Moscou - St Petersbourg, Russie)	MECO	50,00	MECO	50,00
WB East End Partners - (pont sur l'Ohio, États-Unis)	MECO	33,33	MECO	33,33
Gefyra (pont de Rion-Antirion, Grèce)	MEEA	57,45	MEEA	57,45
Aegean Motorway (autoroute Maliakos - Kleidi, Grèce)	MEEA	13,75	MEEA	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina - Corinthe - Patras, Grèce)	MEEA	29,90	MEEA	29,90
Coentunnel (tunnel, Pays-Bas)	MEEA	20,79	MEEA	20,79
Strait Crossing Development Inc (pont de la Confédération, Canada)	MEEA	19,90	MEEA	19,90
MRDC Operations Corporation (Canada)	MEEA	25,00	MEEA	25,00
Infrastructures ferroviaires				
LISEA (France)	MECO	33,40	MECO	33,40
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek - Belgique)	MECO	28,03	MECO	28,03
Rhônexpress (France)	MECO	35,20	MECO	35,20
Synerail (France)	MECO	30,00	MECO	30,00
Stades				
Stade Bordeaux Atlantique (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Nice Eco Stadium (France)	MEEA	50,00	MEEA	50,00
Autres concessions et holdings				
Baméo (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Infra Foch (holding VINCI Park)	MEEA	24,67		

Comptes consolidés

		au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Evesa (France)	MECO	26,00	MECO	26,00
Ceritex (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Synerail Exploitation (France)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
VINCI Energies International Systems				
Exprox (Maroc)	MECO	49,67	MECO	49,67
VINCI Energies Europe				
PMS (Allemagne)	MECO	33,30	MECO	33,30
Eurovia				
Eurovia France				
Carrières Roy	MECO	50,00	MECO	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	MEEA	30,00	MEEA	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Eurovia International				
South West Highways (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Bear Scotland Limited (Royaume-Uni)	MECO	37,50	MECO	37,50
Bremanger Quarry (Norvège)	MEEA	23,00	MEEA	23,00
VINCI Construction				
Soletanche Freyssinet				
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Soletanche Bachy CIMAS S.A (Colombie)	MECO	50,00	MECO	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	MECO	49,00	MECO	49,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
	MEEA	12,11	MEEA	12,11

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A-3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte où les conséquences de la faible reprise économique en Europe, et en particulier en France, le ralentissement de l'économie mondiale ainsi que les tensions géopolitiques rencontrées dans certaines zones géographiques, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A-3.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par les sociétés du Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués.
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A-3.17 et E-13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2015

KPMG Audit IS

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

DELOITTE & ASSOCIÉS

Alain Pons

Marc de Villartay



1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
www.vinci.com